



Réussite des titulaires d'un certificat passerelle dans les hautes écoles universitaires

Étude mandatée par la
Commission suisse de maturité

Franz Eberle
Professeur émérite de pédagogie gymnasiale et
de pédagogie économique à l'Université de Zurich

Berne, septembre 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Dans sa collection « Dossiers SEFRI », le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation publie des études prospectives, des résultats de recherche, des rapports sur des thèmes d'actualité dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation. Mis ainsi à la disposition d'un large public, ces textes participeront au débat sur ces questions. Les textes publiés n'engagent pas nécessairement le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

ISSN 2296-3855

Mandant :

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Direction du projet :

Prof. Dr. Franz Eberle

Professeur émérite de pédagogie gymnasiale et de pédagogie économique
à l'Université de Zurich

Copyright:

Le contenu du rapport, en particulier les textes, les images et les graphiques,
sont protégés par le droit d'auteur.

Les droits d'auteur sont détenus par le professeur Franz Eberle et le SEFRI.

Le rapport et le résumé peuvent être cités à condition de mentionner la source.

Copyright © par le Professeur Franz Eberle et le SEFRI.

Tous droits réservés.

Table des matières

L'essentiel en bref	4
1 Introduction	6
2 Généralités : exigences relatives à l'examen passerelle	8
3 Questions et méthodologie	14
4 Données disponibles	15
4.1 Fichiers de l'Office fédéral de la statistique (OFS)	15
4.2 Descriptif général des données	16
4.3 Admissions aux études de bachelor dans une université : part et nombre d'années de transition	16
4.4 Parcours de formation des personnes qui entreprennent des études	19
5 Réussite aux études au cours de la période délimitée par les données	21
5.1 Aperçu général	21
5.2 Réussite des études selon les certificats d'admission « Passerelle », « Maturités cantonales reconnues » et « Examen suisse de maturité »	24
5.3 Autres différenciations	25
5.3.1 Comparaison des examens passerelle centralisés et cantonaux	26
5.3.2 Comparaison des examens passerelle cantonaux de la Suisse alémanique et de la Suisse latine	27
5.3.3 Comparaison des examens passerelle de différents groupes de maturité professionnelle	28
5.3.4 Comparaison des examens passerelle des groupes MP 1 et MP 2	31
5.3.5 Comparaison des groupes d'option spécifique au gymnase	32
5.3.6 Comparaison avec les examens passerelle avant la réforme de 2012	35
5.3.7 Comparaison des examens passerelle avec la maturité pour adultes.....	36
6 Comparaison des filières d'études fréquentées et achevées	37
6.1 Comparaison entre l'examen passerelle, les maturités cantonales et les maturités ESM/CSM	37
6.2 Comparaison interne par groupe de maturité professionnelle	42
7 Résumé et conclusions	45
Littérature	50
Liste des figures	52
Liste des tableaux	53

L'essentiel en bref

Depuis 2005, l'examen complémentaire passerelle (également appelé passerelle Dubs) permet aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle (et, depuis 2017, aux titulaires d'un certificat de maturité spécialisée) d'accéder aux hautes écoles universitaires aux mêmes conditions que les détenteurs d'une maturité gymnasiale. Il a été créé dans le but d'accroître la perméabilité du système éducatif suisse, en particulier pour que les jeunes aient la possibilité d'ajuster les décisions en matière de formation qu'ils ont prises de manière précoce en tenant compte du développement ultérieur de leurs compétences et capacités et afin de lisser la sélectivité sociale de l'accès aux écoles de maturité gymnasiale. La principale exigence de l'examen complémentaire passerelle consiste à attester que les lacunes en matière de compétences qui existent en général entre, d'une part, l'aptitude générale limitée aux études dans une haute école spécialisée que confère le certificat de maturité professionnelle et, d'autre part, l'aptitude générale aux études dans une haute école universitaire ou pédagogique garantie par le certificat de maturité gymnasiale, ont été comblées au préalable. La présente étude examine pour la première fois dans quelle mesure l'examen complémentaire passerelle répond à cette exigence.

L'étude a principalement porté sur l'analyse d'indicateurs relatifs à la réussite aux études des titulaires d'un certificat passerelle ayant intégré une filière bachelor dans une haute école universitaire entre 2012 et 2015. Les données utilisées proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et couvrent la période allant jusqu'en 2020. Même si la réussite aux études atteste uniquement l'aptitude aux *études en question* et non l'aptitude générale aux études, les taux de réussite et d'abandon peuvent être considérés comme des indicateurs du bon fonctionnement du passage vers les hautes écoles.

Les résultats montrent que la passerelle Dubs répond largement aux attentes. Les taux de réussite et d'abandon chez les étudiants ayant entamé des études dans une haute école universitaire avec un certificat passerelle sont certes un peu moins favorables que ceux des étudiants ayant obtenu un certificat délivré par une école de maturité reconnue par la Confédération, mais ils se situent globalement dans la moyenne si l'on considère l'ensemble des admissions aux études de bachelor universitaire. Au vu des différences considérables entre les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de maturité professionnelle en ce qui concerne le nombre d'heures de formation dispensées, on ne peut guère s'attendre à ce que les lacunes soient entièrement comblées, et l'effort de «rattrapage» fourni mérite d'être salué. En outre, le fait que les taux de réussite soient largement supérieurs à ceux des étudiants ayant passé l'examen suisse de maturité centralisé de la Commission suisse de maturité (CSM) ainsi qu'à ceux des étudiants ayant fréquenté les écoles de maturité cantonales pour adultes donne un poids supplémentaire à cette évaluation.

Si l'on spécifie les indicateurs de réussite selon les groupes, les résultats présentent toutefois des variations. On note des différences parfois considérables entre les orientations de la maturité professionnelle (les orientations commerciale et économique affichant de meilleurs résultats), les systèmes structurels des écoles (MP1 meilleure que MP2), les instances d'examen (meilleurs résultats dans les écoles cantonales qu'aux examens de la CSM), ainsi qu'entre les régions linguistiques (meilleurs résultats en Suisse alémanique qu'en Suisse latine). Au niveau du groupe de référence des maturités cantonales, on relève également certaines différences notables entre les groupes d'option spécifique, différences qui sont certes déjà connues *grosso modo* depuis l'étude EVAMAR II de 2008, mais dont l'expression permet de tirer de nouvelles conclusions (les langues anciennes occupent clairement la première place, suivies de très près par l'économie et le droit ainsi que la langue moderne). Dès lors, les indicateurs de réussite des titulaires d'un certificat passerelle sont même meilleurs lorsque l'on compare les groupes de manière différenciée que lorsque l'on compare différents groupes d'option spécifique des détenteurs de la maturité gymnasiale.

Les étudiants qui intègrent une haute école universitaire avec un certificat passerelle se distinguent en outre clairement des étudiants détenteurs d'un certificat de maturité en ce qui concerne le plus haut niveau d'instruction de leur famille. Alors que chez ces derniers, la part des diplômés de haute école est nettement majoritaire (environ la moitié), cette part tombe à environ un quart dans le groupe avec

certificat passerelle, où ce sont les diplômes de la formation professionnelle qui prédominent. On constate que si les admissions aux hautes écoles universitaires avec un certificat passerelle constituent une part modeste des admissions (environ 3%), elles ont néanmoins un effet équilibrant d'un point de vue social dans ce contexte.

Enfin, en comparaison avec les étudiants détenteurs d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération, les étudiants disposant d'un certificat passerelle se lancent plutôt dans des études qui ne sont pas proposées sous la même forme dans les hautes écoles spécialisées. Cette répartition des admissions entre les groupes de filières d'études n'occasionne que des reports négligeables au niveau du taux réussite des études universitaires de niveau bachelor. Ce résultat pointe également l'adéquation de la voie que constitue la passerelle du point de vue du système dans son ensemble.

Globalement, la voie de la passerelle semble être une institution bien équilibrée entre, d'une part, les exigences de qualité élevées liées à l'établissement d'un certificat de maturité donnant droit à une admission sans examen aux hautes écoles universitaires et, d'autre part, la prise en compte de la préoccupation légitime d'une meilleure perméabilité. Le risque d'une perte de qualité, invoqué de temps à autre, n'est réel qu'en cas d'examen passerelle moins exigeant, voire d'accès généralisé sans examen aux filières d'études universitaires pour les détenteurs d'une maturité professionnelle ou spécialisée. Toutefois, la voie de la passerelle renferme encore un potentiel de développement, premièrement, en ce qui concerne les exigences posées à l'aptitude générale aux études, en phase avec le projet national « Evolution de la maturité gymnasiale », et deuxièmement, en ce qui concerne l'ajustement de l'examen à tous les groupes de maturité professionnelle. Le premier aspect implique des mesures visant à améliorer les taux de réussite aux études et à diminuer les taux d'abandon – souhait également exprimé par swissuniversities dans sa planification stratégique 2021 à 2024 – par exemple en poursuivant la mise en œuvre des mesures lancées par la CDIP en 2016 en vue de garantir le passage sans examen non seulement pour la maturité gymnasiale, mais également pour la passerelle. Le deuxième aspect demande une nouvelle analyse de l'examen passerelle, et notamment de son adéquation spécifique aux différents groupes de maturité professionnelle, en particulier pour établir s'il existe certaines compétences partielles nécessaires à l'aptitude générale aux études qui ne sont pas évaluées dans le cadre de l'examen passerelle et qui, plus tard, font défaut dans certaines orientations (santé et social), ce qui expliquerait que les indicateurs de réussite des groupes concernés sont relativement mauvais.

1 Introduction

Jusqu'à l'introduction de l'examen passerelle en 2005, l'accès sans examen et sans *numerus clausus* aux filières d'études des hautes écoles universitaires en Suisse n'était ouvert, à quelques exceptions près, qu'aux détenteurs d'une maturité gymnasiale. Certes, d'autres possibilités d'accéder aux filières d'études universitaires ont toujours existé (p. ex. les maturités cantonales ou les admissions spécifiques aux filières d'études avec un diplôme de haute école spécialisée), mais l'approche par rapport à ces possibilités et à l'accès généralisé au moyen d'un examen d'admission variaient selon les hautes écoles universitaires.

La mise en place des hautes écoles spécialisées a entraîné, au milieu des années 1990, la création de la maturité professionnelle au degré secondaire II. Celle-ci garantit un accès sans examen aux hautes écoles spécialisées, généralement dans la branche correspondant à l'orientation de la maturité professionnelle, et vise à renforcer la formation professionnelle en assurant le passage entre le degré secondaire II et le domaine des hautes écoles également pour les personnes qui suivent une telle formation (voir Gonon, 1994 et 2013). Le caractère équivalent, mais non identique de la maturité professionnelle était et reste l'objet de discussions et la question de savoir si les détenteurs d'un certificat de maturité professionnelle devraient également bénéficier d'un accès sans examen aux filières d'études universitaires revient de manière régulière. La règle qui s'est finalement imposée veut que les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle ne soient admis aux hautes écoles universitaires qu'après avoir passé avec succès un examen complémentaire (examen passerelle ou passerelle Dubs) (DFI&SER, 2010, p. 1). On soutient donc implicitement l'hypothèse selon laquelle la maturité professionnelle présente encore des « lacunes » par rapport à la maturité gymnasiale sur le plan de l'aptitude générale aux études. Cette hypothèse est plausible, principalement pour deux raisons :

- dans les branches portant le même nom, les écoles de maturité professionnelle proposent nettement moins d'heures de formation que les gymnases ; le niveau de connaissances et de compétences transmis est donc également inférieur ;
- les apprentis qui suivent l'enseignement de la maturité professionnelle ne sont généralement pas les plus performants de leur volée sur le plan cognitif ; en effet, les meilleurs optent pour la voie gymnasiale.

Des études empiriques ont permis d'étayer cette hypothèse (Eberle, 2015 et 2021, voir chap.2 pour plus de précisions).

L'examen passerelle a été organisé pour la première fois en 2005. En 2011, l'ordonnance du Conseil fédéral relative à l'examen complémentaire et le règlement correspondant de la CDIP ont fait l'objet d'une révision totale. Depuis 2012, les examens sont organisés conformément aux directives adaptées en conséquence et les titulaires d'un certificat de maturité spécialisée y sont également admis depuis 2017. Les examens complémentaires sont organisés soit directement par la Commission suisse de maturité (CSM), soit par des écoles de maturité reconnues par celle-ci, les candidats étant tenus de suivre un cours préparatoire d'une année au minimum au sein d'une de ces écoles.

Pendant la période allant de 2005 à 2020, plus de 10 746 titulaires d'un certificat de maturité professionnelle ont passé avec succès l'examen complémentaire, dont 7819 depuis 2012¹. Entre 2017 et 2020, 641 détenteurs d'un certificat de maturité spécialisée ont en outre réussi l'examen. Par rapport aux certificats de maturité gymnasiale cantonaux reconnus par la Confédération et aux certificats de maturité gymnasiale délivrés par la CSM, cela ne représente toutefois qu'une part de 3,8 %.

En donnant accès à l'ensemble des études universitaires, l'examen complémentaire accompagné de la maturité professionnelle atteste l'aptitude générale aux études qui, en règle générale, est acquise dans le cadre de la maturité gymnasiale. Après plus de 17 ans d'existence de cet examen, la question de la

¹ Chiffres de la banque de données de l'OFS : Maturités gymnasiales : tableaux de base (état juin 2021), consultés sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.16644730.html>

réussite effective dans les universités pour les titulaires d'un certificat passerelle se pose, et ce malgré le nombre relativement peu élevé de cas. Les rapports relatifs aux *sessions d'examen de la CSM* ont demandé à plusieurs reprises une analyse des perspectives de réussite effectives de ces personnes dans les universités aussi bien en termes absolus qu'en comparaison avec les étudiants titulaires d'une maturité gymnasiale.

Par mandat du 20 mai 2016, la CSM a dans un premier temps chargé l'auteur de la présente étude d'effectuer une enquête préliminaire pour un projet portant sur la mesure de la réussite aux études au sein des hautes écoles universitaires des personnes ayant passé l'examen complémentaire passerelle. L'enquête a en particulier pesé les avantages et les inconvénients de l'organisation d'un sondage spécifique par rapport à l'analyse des données de l'OFS déjà disponibles. Elle parvient à la conclusion suivante : « Un sondage ad hoc permettrait certes d'obtenir des connaissances approfondies principalement sur les étudiants ayant réussi. Un tel sondage est toutefois relativement onéreux et fournirait sans doute, dans sa partie quantitative, des résultats faussés surtout en ce qui concerne les étudiants ayant échoué. En effet, la disposition à y participer peut certes être favorisée par des mesures appropriées, mais elle ne peut pas être forcée ni garantie. En revanche, l'évaluation de données administratives permettrait d'obtenir une image représentative de la réalité et fournirait sans doute également des résultats intéressants, même s'ils présentent un degré de différenciation moindre. Je propose donc d'abandonner la variante du sondage ad hoc et d'essayer d'obtenir les données de l'OFS par la voie de l'assistance administrative et en concluant des accords de non-divulgaration, afin de procéder à l'analyse des données administratives » (voir Eberle, 2017, p. 6).

Suite à l'enquête préliminaire, la CSM a confié à l'auteur de la présente étude le mandat définitif suivant le 7 juin 2019:

« Le mandat consiste en une analyse des données administratives qui seront livrées par l'OFS. Il comprend la préparation des données, leur analyse et la rédaction d'un rapport.

Indicateurs à analyser :

- Achèvement avec succès d'un cycle d'études (obtention du BA ou d'un MA)
- Note finale lors de l'obtention du titre
- Durée des études ou éventuel changement de filière d'études ou abandon

Eléments de différenciation à prendre en compte :

- Type de maturité professionnelle
- Mode d'examen passerelle (examens CSM ou examens internes dans école reconnue) »

2 Généralités : exigences relatives à l'examen passerelle

Lors de la conception de l'examen passerelle, la question centrale consistait à identifier quelles compétences nécessaires à des études universitaires doivent être soumises à une évaluation complémentaire en raison de leur absence dans la qualification acquise dans le cadre de la maturité professionnelle par rapport à l'aptitude générale aux études dans une haute école universitaire attestée par la maturité gymnasiale. La suite présente les différences fondamentales entre la maturité gymnasiale et la maturité professionnelle et en déduit les lacunes devant faire l'objet de l'examen.

La maturité gymnasiale atteste la maturité requise pour entreprendre des études dans une haute école universitaire (aptitude générale aux études) ainsi qu'une maturité sociale approfondie (capacité à assumer des responsabilités au sein de la société) (voir RRM 1995; Eberle et al., 2008; Eberle 2019; Groupe d'experts RRM/ORM [EVMG], 2021). La maturité professionnelle atteste en premier lieu l'aptitude à entreprendre des études dans les domaines d'études des hautes écoles spécialisées apparentés à la filière ayant conduit à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Il s'agit d'une aptitude à suivre des études dans un domaine d'études précis. L'art. 25, al. 2, de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, 2020) laisse toutefois ouverte la possibilité d'autoriser l'admission aux hautes écoles spécialisées de personnes disposant d'une maturité professionnelle dans un domaine non apparenté, à condition que ces dernières soient en mesure d'attester une expérience professionnelle d'au moins une année dans une profession apparentée au domaine d'études concerné. C'est pourquoi l'école de maturité professionnelle devrait également préparer le terrain pour permettre aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle ayant choisi un domaine d'études non apparenté de pouvoir acquérir eux-mêmes les compétences complémentaires requises. Globalement, l'objectif consiste donc à développer une aptitude générale limitée à entreprendre des études dans une haute école spécialisée (Eberle, 2021, p. 282). La préparation à assumer des tâches exigeantes au sein de la société n'est attendue que dans le cadre des études dans une haute école spécialisée (voir art. 3OMPr, 2009). L'école de maturité professionnelle est donc en quelque sorte une préparation à cette préparation à la haute école spécialisée. En outre, la préparation à assumer des tâches exigeantes est complétée par l'acquisition de compétences approfondies nécessaires pour intégrer le monde du travail.

Ces différences se reflètent également dans l'organisation concrète du gymnase et de l'école de maturité professionnelle. L'enseignement dispensé à l'école de maturité gymnasiale comporte nettement plus de disciplines obligatoires et d'heures d'enseignement et de formation. D'un point de vue pragmatique, l'objectif de l'examen passerelle ne saurait donc consister à combler cette différence sur le plan quantitatif (environ 5000 leçons au gymnase [estimation propre] contre 1440 périodes d'enseignement à l'école de maturité professionnelle [SEFRI, 2012]). D'un point de vue conceptuel, on ne peut pas non plus prétendre à une égalité parfaite entre les compétences acquises, dans la mesure où l'examen passerelle vise uniquement à combler les lacunes en matière de compétences cognitives spécifiques et transdisciplinaires nécessaires à l'aptitude générale aux études, et non à attester les compétences relatives à la maturité sociale approfondie. En outre, par comparaison, il faut également prendre en compte les compétences professionnelles acquises et évaluer leur effet sur le niveau de formation des titulaires de la maturité professionnelle. Comblar d'éventuelles lacunes au niveau des compétences nécessaires à l'aptitude générale aux études universitaires occupe donc une place centrale.

L'aptitude générale limitée aux études dans une haute école spécialisée qui peut être acquise dans les écoles de maturité professionnelle peut être spécifiée comme suit (voir Eberle, 2021, p. 181 ss.) en appliquant le modèle structurel des compétences liées à l'aptitude générale aux études dans les universités (voir Eberle et al., 2015; Groupe d'experts RRM/ORM [EVMG], 2021) : elle est avant tout spécifique à un domaine d'études et concerne des groupes qui suivent un cursus CFC apparenté au domaine d'études de la haute école spécialisée. Elle requiert des compétences faisant partie des trois groupes suivants, qui se recoupent en partie :

- 1) *Compétences transversales cognitives et non cognitives.* Un grand nombre de ces compétences sont fondamentales pour l'aptitude générale aux études, c'est-à-dire qu'elles sont indispensables dans la plupart des filières d'études non seulement dans les universités, mais également dans les hautes écoles spécialisées. En font partie la pensée analytique, le raisonnement logique, les techniques d'apprentissage, les stratégies de réussite aux examens, les techniques de travail dans la recherche d'information et l'utilisation des ressources, la capacité d'organisation, la recherche de la performance et l'autodiscipline, la motivation, les compétences sociales et bien d'autres compétences encore (voir p. ex. Eberle et al., 2008, p. 55ss.). Comme au gymnase, ces compétences sont développées en s'appuyant sur l'ensemble des branches enseignées dans le cadre de l'enseignement professionnel et, à l'école de maturité professionnelle, elles s'acquièrent en outre spécifiquement dans le cadre du travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB) et du travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) (voir SEFRI, 2012).
- 2) *Connaissances et compétences techniques exigées dans de nombreuses branches universitaires.* Il s'agit des compétences *disciplinaires* de base (CdB) constitutives de l'aptitude générale aux études. Ces compétences sont également indispensables dans de nombreuses filières d'études non seulement dans les hautes écoles universitaires, mais également dans les hautes écoles spécialisées. En font partie notamment les connaissances et les compétences acquises dans la langue première, en anglais et en mathématiques, ainsi que les compétences en informatique. Les matières correspondantes sont déterminantes pour développer les CdB, mais les autres disciplines peuvent également jouer un rôle dans leur développement, étant donné que les CdB sont déjà nécessaires dans de nombreuses branches des écoles de maturité professionnelle. L'enseignement de l'informatique doit également être intégré dans les autres branches, car cette branche n'existe pas dans les écoles de maturité professionnelle.
- 3) *Connaissances et compétences techniques spécifiques à une branche universitaire, qui ne sont exigées que dans certaines filières d'études, généralement dans la discipline correspondante.* Ces compétences sont développées de manière particulière seulement dans certaines orientations de la maturité professionnelle et dans les cursus CFC apparentés au domaine d'études de la haute école spécialisée, la plupart du temps dans le cadre des branches spécifiques et des branches complémentaires. Si l'aptitude générale aux études dans sa forme idéale était également un objectif fixé pour les candidats à la maturité professionnelle, elle devrait être développée dans toutes les orientations de la maturité professionnelle dans une mesure correspondant à l'exigence posée dans chacune des filières d'études des hautes écoles spécialisées.

Comparée à l'aptitude générale aux études attestée par la maturité gymnasiale, l'essence de l'aptitude générale limitée acquise avec la maturité professionnelle ressort donc en particulier de la description du troisième groupe de compétences. L'acquisition de l'aptitude générale aux études dans les écoles de maturité professionnelle impliquerait le développement des compétences dans tous les domaines d'études et ne serait possible que par un élargissement considérable des branches enseignées. Or cela n'est pas réalisable pour des raisons pratiques et inhérentes à la systématique de la formation. La disposition sur la perméabilité mentionnée plus haut garantissant toutefois la possibilité d'entreprendre des études qui ne sont pas apparentées à l'orientation de la maturité professionnelle, l'encouragement tout particulier de la compétence transversale de l'apprentissage autonome (groupe de compétences 1) prend toute son importance dans l'optique de combler des lacunes spécifiques. Cette disposition sur la perméabilité souligne en outre l'importance des CdB également dans le contexte des écoles de maturité professionnelle.

C'est un fait qui est également démontré sur le plan empirique : on ne peut s'attendre à ce que la maturité professionnelle confère une pleine aptitude générale aux études universitaires (Eberle, 2021, p. 286ss.). Les données correspondantes ont notamment été relevées dans le cadre de l'étude « Ökonomische Kompetenzen von Maturandinnen und Maturanden » (OEKOMA), mandatée par le Fonds national suisse. Même si l'étude était axée sur une problématique différente, elle a évalué les connaissances et les compétences des candidats aux maturités professionnelle et gymnasiale peu avant les

examens finaux. Deux groupes de candidats de chacun des deux types de maturité formant quatre échantillons représentatifs pour la Suisse alémanique ont été soumis à des tests destinés à mesurer les compétences en allemand et en mathématiques, les compétences transversales cognitives générales ainsi que les connaissances et compétences en économie (Schumann & Eberle, 2014). Il s'agit de domaines partiels des compétences nécessaires à l'aptitude générale (limitée) aux études ayant été mentionnées: les connaissances et compétences dans les domaines allemand première langue nationale et mathématiques font partie des compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études (CdB, groupe de compétences 2) et les compétences cognitives générales, des compétences transversales cognitives et non cognitives requises pour l'aptitude générale aux études (groupe de compétences 1). Enfin, les connaissances et compétences en économie facilitent l'accès aux filières d'études en sciences économiques (groupe de compétences 3; voir Oepke & Eberle, 2014).

Obtenus en se fondant sur la théorie des réponses aux items, les résultats peuvent être résumés comme suit (Eberle, 2021, p. 287ss.): des groupes représentatifs (strates) ont été constitués en vue d'évaluations comparatives: élèves au gymnase avec option spécifique économie et droit (Gym EeD; N = 666), élèves au gymnase avec d'autres options spécifiques (Gym Autres; N = 611), candidats à la maturité professionnelle, orientation commerciale (EMP COM; N = 525) et autres candidats à la maturité professionnelle, notamment en orientation technique (EMP Autres; N = 520). Le tableau 1, représenté sous forme de graphique à la figure 1, montre les résultats comparatifs pour les quatre groupes (strates) concernant les compétences en allemand et en mathématiques ainsi que les compétences cognitives générales.

Test	Mathématiques		Allemand		Compétences cognitives	
	M	ET	M	ET	M	ET
Strate						
Gymnase (Gym EeD)	533	74	527	85	516	90
Gymnase (Gym Autres)	559	98	540	83	523	90
Maturité professionnelle (EMP COM)	365	72	483	87	449	94
Maturité professionnelle (EMP Autres)	453	80	438	89	473	102

Remarques: M = moyenne; ET = écart-type; standardisation pour l'ensemble de l'échantillon non pondéré à M = 500 et ET = 100

Tableau 1: Comparaison des performances aux tests selon les strates

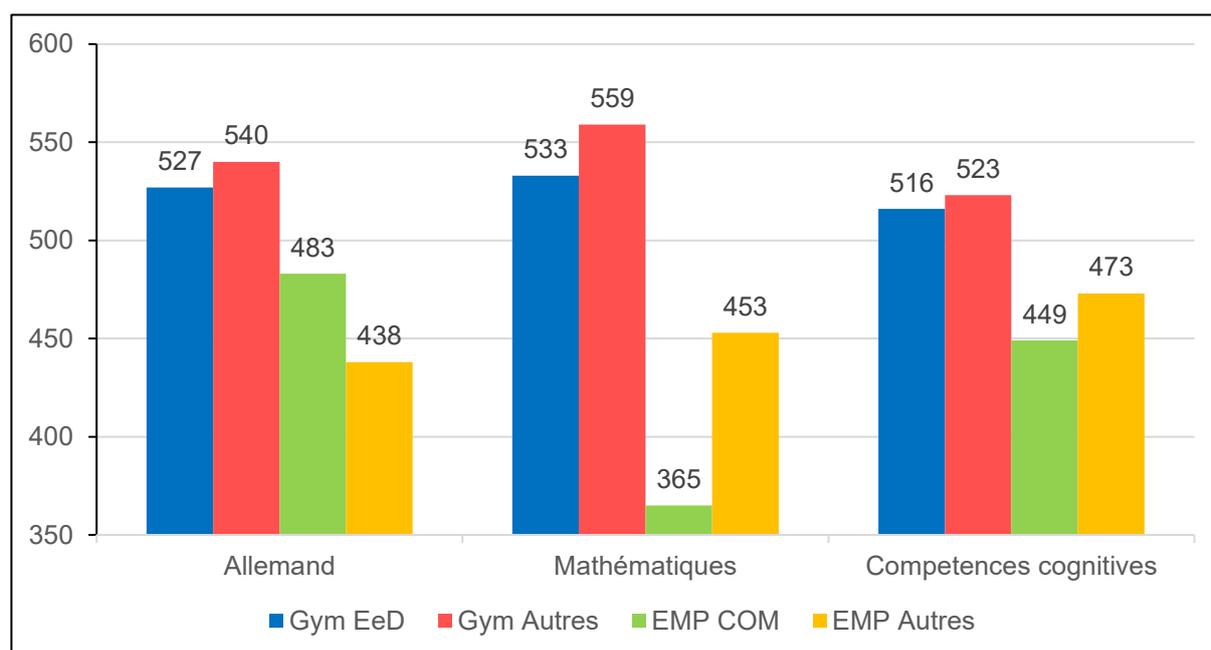


Figure 1: Comparaison des performances aux tests selon les strates

En mathématiques et en allemand, les différences de performance entre les groupes sont significatives, l'écart atteignant dans tous les cas au moins 5%. Pour ce qui est des compétences cognitives, les différences sont également significatives, à l'exception de celles entre les groupes Gym EeD et Gym Autres. Les chiffres indiquent que les deux groupes de candidats à la maturité gymnasiale disposent en moyenne de compétences cognitives générales clairement supérieures aux deux groupes de candidats à la maturité professionnelle. Les différences sont importantes (d de Cohen² > 0,8 par rapport au groupe EMP COM) à moyennes ($d \geq 0,5$ par rapport au groupe EMP Autres). On note également des différences entre les groupes EMP COM et EMP Autres dans la mesure où les compétences cognitives générales du premier groupe, qui sont les moins bonnes, se situent légèrement en dessous de celles du deuxième groupe ($d = 0,27$).

Il ressort en outre de l'analyse que les candidats à la maturité gymnasiale obtiennent de meilleurs résultats dans les domaines pertinents pour l'aptitude générale aux études, à savoir les compétences disciplinaires de base en allemand (d de Cohen > 0,5 par rapport au groupe EMP COM et $d > 1$ par rapport au groupe EMP Autres) et en mathématiques (d de Cohen > 2,9 par rapport au groupe EMP COM et $d > 1,2$ par rapport au groupe EMP Autres). En allemand, les différences sont moyennes à importantes et en mathématiques, très importantes. En ce qui concerne les deux groupes de candidats à la maturité professionnelle, ils présentent également des différences: le groupe EMP COM dispose certes de compétences en allemand qui sont en moyenne supérieures à celles du groupe EMP Autres (d de Cohen = 0,52), mais il obtient clairement les pires résultats en mathématiques (d de Cohen = 1,51).

En revanche, les résultats de la comparaison des connaissances et compétences en économie sont beaucoup moins tranchés. Les candidats à la maturité professionnelle, orientation commerciale, sont certes moins efficaces dans les exercices axés sur la macroéconomie et l'économie d'entreprise que les candidats à la maturité gymnasiale, option économie et droit, mais ils obtiennent de meilleurs résultats en finances et comptabilité. Les deux groupes sont spécialisés dans ce domaine d'études: l'approche est plutôt pratique pour ce qui est des candidats à la maturité professionnelle et générale pour les candidats à la maturité gymnasiale. Les deux autres groupes échouent largement dans toutes les parties de ce test.

Cette étude empirique révèle donc que les principales différences en faveur des candidats à la maturité gymnasiale sont visibles dans les domaines où il est question de connaissances et de compétences auxquelles on peut consacrer un nombre nettement plus élevé d'heures au gymnase qu'à l'école de maturité professionnelle (allemand et mathématiques). On note également des lacunes manifestes en mathématiques dans certaines orientations de la maturité professionnelle (voir l'exemple de l'EMP COM). Selon l'orientation professionnelle, les candidats à la maturité professionnelle font en revanche état d'une avance en matière de connaissances et de compétences spécifiques à la discipline concernée par rapport aux candidats à la maturité gymnasiale (voir Eberle, 2021, p. 290).

Pour revenir à un niveau général, le tableau 2 compare de façon un peu plus détaillée la maturité gymnasiale (colonne 2) et la maturité professionnelle (colonne 3) du point de vue des domaines développés dans les trois groupes de compétences de l'aptitude générale aux études. La quatrième colonne indique les lacunes, tant supposées qu'attestées empiriquement, qui en découlent dans le cas des candidats à la maturité professionnelle, avec des questions qui demeurent. Les différentes parties de l'examen passerelle (*en italique dans le tableau 2*) visent par la suite à combler les lacunes existantes par rapport à l'aptitude générale aux études dans une haute école universitaire par des processus d'apprentissage préalables et à évaluer les connaissances et les compétences correspondantes.

² Le d de Cohen est une valeur mesurant les différences entre des groupes ou l'amplitude de l'effet de groupe. On interprète souvent les tailles de l'effet comme suit (Döring & Bortz, 2016): $d = 0,20$ effet faible; $d = 0,50$: effet moyen; $d = 0,80$: effet fort.

Eléments de l'aptitude générale aux études	Domaines développés au gymnase	Domaines développés à l'école de maturité professionnelle	Différences et <i>examens passerelle correspondants</i>
1) Compétences transversales requises pour l'aptitude générale aux études	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les disciplines - Travail de maturité 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les branches - Parties interdisciplinaires (TIB) - Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de la nature des compétences transversales ? - Compétences cognitives générales inférieures (Eberle, 2021) - Au niveau des autres compétences transversales ?
2) Connaissances et compétences techniques exigées dans de nombreuses filières d'études (compétences disciplinaires de base [CdB] constitutives de l'aptitude générale aux études)	<p>Développement de base des disciplines</p> <ul style="list-style-type: none"> - langue première - deuxième langue nationale - mathématiques - anglais - informatique <p>Développement appliqué de toutes les disciplines</p>	<p>Développement de base des branches</p> <ul style="list-style-type: none"> - première langue nationale - deuxième langue nationale - mathématiques - anglais <p>Développement appliqué de toutes les branches</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La branche informatique fait défaut* - Certains contenus spécifiques concrets ? - Niveau inférieur en première langue et en mathématiques (Eberle, 2021) <p>→ <i>Examens dans la première langue nationale, la deuxième langue nationale ou en anglais, et en mathématiques</i></p>
3) Connaissances et compétences techniques spécifiques exigées dans certaines filières d'études	<ul style="list-style-type: none"> - 10 à 12 disciplines fondamentales - 2 disciplines obligatoires - Approfondissement et élargissement des compétences dans 1 option spécifique et 1 option complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 branches du domaine fondamental - Approfondissement et élargissement conformément à l'orientation de la maturité professionnelle dans 2 branches du domaine spécifique et 2 branches du domaine complémentaire 	<p>Certaines lacunes au niveau des sciences humaines et sociales ainsi que des sciences naturelles**</p> <p>→ <i>Examens en sciences humaines et sociales (histoire et géographie) et en sciences naturelles (biologie, chimie et physique)</i></p>

* Dans de nombreuses professions, certaines parties de l'enseignement en informatique sont intégrées dans l'enseignement des connaissances professionnelles et la formation en entreprise.

** L'ampleur des différences de compétences dans ces domaines dépend dans une large mesure des approfondissements et des compléments choisis ainsi que du type d'apprentissage, et les différences peuvent également pencher en faveur de la maturité professionnelle (voir l'exemple mentionné plus haut concernant les connaissances et les compétences en économie).

Tableau 2: Aptitude générale aux études dans une haute école universitaire: différences entre maturité gymnasiale et maturité professionnelle et intervention de l'examen complémentaire passerelle pour combler les lacunes

Pour qu'un examen passerelle soit valable, il est en outre nécessaire qu'il soit comparable avec les examens de maturité gymnasiale en ce qui concerne les exigences et l'évaluation. La CSM en a récemment eu la confirmation dans une étude qu'elle a commandée et qui porte sur l'examen écrit en mathématiques (Schmid, 2017).

La comparaison montre globalement que l'examen passerelle permet de combler des lacunes importantes entre l'aptitude générale aux études attestée par la maturité gymnasiale et les éléments de cette aptitude générale aux études acquis dans le cadre de la maturité professionnelle. Il n'est toutefois pas encore certain que ces lacunes soient entièrement éliminées ni que l'examen passerelle soit suffisant pour intégrer avec succès toutes les filières d'études universitaires. D'où la nécessité de la présente étude, qui se propose de mesurer l'aptitude générale aux études des titulaires d'un certificat passerelle à l'aune de leur réussite aux études dans les hautes écoles universitaires.

3 Questions et méthodologie

Comme mentionné dans l'introduction, l'idée d'organiser un sondage comportant des questionnaires et des tests spécifiquement pour cette étude a été abandonnée. Nous répondrons aux questions posées dans l'étude à l'aide des données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Toutefois, ces données ne permettent pas de prendre en compte l'aspect de la différenciation de la réussite aux études par la note finale, formulé dans le mandat de la CSM, car l'OFS ne recense pas les notes des étudiants. En outre, l'achèvement des études atteste uniquement l'aptitude aux études dans la filière concernée et non l'aptitude générale aux études, et les abandons peuvent avoir des causes autres qu'un manque d'aptitude aux études (voir p. ex. Neugebauer et al., 2021). Les taux de réussite aux études et les taux d'abandon peuvent malgré tout être considérés comme les indicateurs déterminants du bon fonctionnement du passage dans les hautes écoles.

Ainsi, les questions auxquelles il s'agit de répondre dans la présente étude sont les suivantes :

- Quelle est la part et la composition sociodémographique des titulaires d'un certificat passerelle qui entreprennent des études de bachelor dans une université, en particulier depuis la réforme de l'examen passerelle en 2012 et en comparaison avec les titulaires d'autres certificats d'admission (maturité de la Commission suisse de maturité, maturité cantonale reconnue par la Confédération) ?
- Dans quelle mesure les titulaires d'un certificat passerelle réussissent-ils aux études dans les hautes écoles universitaires, en particulier depuis la réforme de l'examen passerelle en 2012 (taux de réussite, taux d'abandon, autres indicateurs) ?
- Dans quelle mesure les titulaires d'un certificat passerelle réussissent-ils aux études dans les hautes écoles universitaires depuis l'année 2012 en comparaison avec les titulaires d'autres certificats d'admission (maturité de la Commission suisse de maturité, maturité cantonale reconnue par la Confédération, maturité cantonale pour adultes reconnue par la Confédération) ?
- Dans quelle mesure les titulaires d'un certificat passerelle réussissent-ils aux études dans les hautes écoles universitaires depuis l'année 2012 en tenant compte d'autres caractéristiques (orientation de la maturité professionnelle, structure de l'école MP 1 ou MP 2, examen complémentaire centralisé par la CSM ou examen cantonal reconnu sur le plan national, région linguistique), en chiffres absolus et par rapport à des différenciations dans les autres groupes disposant de certificats d'admission aux études dans les hautes écoles universitaires (groupes d'option spécifique dans le cas de la maturité gymnasiale) ?
- Quelles filières d'études les titulaires d'un certificat passerelle choisissent-ils en comparaison avec les groupes disposant d'autres certificats d'admission aux hautes écoles universitaires, quelles filières achèvent-ils et quels sont les taux de réussite et d'abandon spécifiques aux filières d'études ?

L'étude se propose de répondre à ces questions dans un premier temps pour les études de bachelor dans les hautes écoles universitaires, autrement dit pour le premier cycle des études universitaires. Nous ne disposons pas encore de données fiables pour une analyse différenciée des autres cycles d'études en raison du nombre relativement faible de candidats ayant passé l'examen passerelle depuis 2012.

En outre, nous renonçons à calculer et à indiquer les significations statistiques, car la plupart des données pertinentes de l'OFS ne sont pas des données d'un échantillon de population, mais proviennent d'enquêtes globales.

4 Données disponibles

4.1 Fichiers de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

Les données couvrant la période allant jusqu'à fin 2019 ont été obtenues en octobre 2020, après la conclusion en septembre 2020 d'un contrat avec l'OFS portant sur la livraison et l'utilisation uniques en Suisse de données individuelles (sans éléments d'identification des personnes concernées). Sont venues s'y ajouter les données concernant l'année 2020 à la fin du mois d'octobre 2021. Les données ont été transmises au moyen des fichiers suivants :

- Fichier longitudinal de la formation (Long File LF) : ce fichier peut contenir, pour certaines personnes, plusieurs jeux de données (jusqu'à 51), établis sur la base des écoles fréquentées par année et des diplômes obtenus. Il permet de retracer les parcours de formation. Il contient au total 12 565 592 jeux de données pour 2 618 678 personnes.
- Transitions et voies de formation au sein de la formation tertiaire (Hierarchical State File HSF) : ce fichier contient un seul jeu de données par personne, mais tous les événements permettant de retracer les principaux indicateurs des voies de formation au degré tertiaire y sont inscrits. Il contient au total 1 337 959 jeux de données pour un nombre identique de personnes, à savoir
 - la première inscription à chaque niveau d'études (bachelor, master, doctorat et écoles supérieures), et
 - la première qualification obtenue à chaque niveau d'études (bachelor, master, doctorat et diplôme d'école supérieure).

Les changements de haute école ou de filières d'études pendant les études de bachelor ne sont donc pas identifiables de manière différenciée. Afin de repérer un éventuel changement de formation annuel pendant les études, il faut recourir au fichier Long File LF.

Les deux fichiers contiennent des données jusqu'à l'année 2020³. La réussite aux études n'en ressort que de façon dichotomique («réussi», «non réussi»). Les prestations évaluées (notes) ne sont pas disponibles. De même, d'autres données intéressantes ne figurent que partiellement dans les fichiers OFS, par exemple le type de maturité professionnelle des titulaires d'un certificat passerelle pour les années antérieures à 2011. Cette information n'est pas disponible dans le fichier HSF et n'a été intégrée dans le fichier LF qu'à partir de l'année 2011.

³ Etant donné que les sources sont parfois variées, une partie des caractéristiques relevées ayant été intégrées dans les deux fichiers présentent également des variations.

4.2 Descriptif général des données

Depuis 2005, les candidats sont admis dans les filières d'études de bachelor universitaire avec les certificats suivants :

Type de certificat		Nombre	%
Maturité de la CSM (ESM/CSM)		7'163	2.47
Examen complémentaire passerelle		8'682	2.99
Maturités cantonales reconnues par la Confédération (y c. écoles privées reconnues)	Option spécifique langues anciennes	8'827	3.04
	Option spécifique une langue moderne	40'108	13.83
	Option spécifique physique et applications des mathématiques	21'024	7.25
	Option spécifique biologie et chimie	36'499	12.59
	Option spécifique économie et droit	40'807	14.07
	Option spécifique philosophie / pédagogie / psychologie	10'777	3.72
	Option spécifique arts visuels	10'789	3.72
	Option spécifique musique	6'130	2.11
	Option spécifique non attribuable	37'270	12.85
Autres		61'876	21.34
Total		289'952	100.00

Tableau 3: Certificats d'admission aux filières d'études de bachelor universitaire, 2005 à 2020

Depuis 2005, l'année où les premiers examens complémentaires passerelle ont été organisés, 289 952 candidats ont été admis dans les filières d'études de bachelor universitaire, dont 8682 (2,99%) avec un certificat passerelle, 212 231 (73,20%) avec un certificat de maturité cantonal reconnu par la Confédération et 7163 (2,47%) avec un certificat d'examen suisse de maturité organisé par la Commission suisse de maturité (ESM/CSM). Parmi les certificats de maturité cantonale reconnus, 4546 ont été obtenus dans une école de maturité pour adultes (calcul supplémentaire effectué à partir du fichier LF).

4.3 Admissions aux études de bachelor dans une université: part et nombre d'années de transition

Les chiffres du fichier HSF de l'OFS montrent que parmi les titulaires d'un certificat passerelle ayant entamé des études de bachelor dans une université avant 2020, la plupart ont intégré la filière correspondante l'année même où ils ont obtenu le certificat passerelle; un groupe plus restreint s'est lancé l'année suivante, de sorte que près de 100% d'entre eux poursuivaient des études universitaires au cours de la deuxième année suivant l'obtention du certificat passerelle.

Le tableau 4 présente les chiffres correspondant aux certificats passerelle obtenus entre 2013 et 2016 (en jaune). Il s'agit des quatre volées pour lesquelles il restait au moins quatre ans jusqu'au début des études de bachelor et qui sont les plus proches de l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles (2020). Les champs verts désignent le nombre total de personnes disposant d'un certificat passerelle (troisième ligne), le pourcentage de ces personnes ayant entamé des études de bachelor dans une université avant 2020 (quatrième ligne depuis le bas du tableau) et le pourcentage des personnes ayant entamé des études l'année de l'obtention du certificat ou les deux années suivantes (dernière ligne). Ainsi, 75,5% des personnes ayant obtenu le certificat passerelle en 2016 ont entamé des études de bachelor universitaire entre 2016 et 2018. Le pourcentage de cette volée ayant entamé des études de bachelor dans une université avant 2020 atteint 99,0%. 74,3% ont commencé les études en 2016, 22,4% en 2017 et 2,3% en 2018. En moyenne, 77,9% des étudiants des quatre volées sélectionnées ont intégré une filière d'études bachelor avant 2020, autrement dit en l'espace de cinq à huit ans (diplômes de 2013 à 2016), dont en moyenne 98,9% (ou 77,0% si on considère l'ensemble des certificats passerelle) au cours de l'année d'obtention du certificat passerelle ou les deux années suivantes.

		Certificats passerelle					
		2013	2014	2015	2016	Total	
Total certificats passerelle		708	752	773	959	3'192	
Admission études BA univ.	2013	442 77.1%				Année 0: 1'891 76.1%	
	2014	109 19.0%	433 76.9%			Année 1: 504 20.3%	
	2015	17 3.0%	105 18.7%	473 76.4%		Année 2: 63 2.5%	
	2016	4 0.7%	14 2.5%	126 20.4%	543 74.3%		
	2017	0 0.0%	2 0.4%	15 2.4%	164 22.4%		
	2018	0 0.0%	3 0.5%	4 0.6%	17 2.3%		
		
	Total jusqu'en 2020		573	563	619	731	2'486
	% du total certificats passerelle		80.9%	74.9%	80.1%	76.2%	77.9%
	En l'espace de 3 ans		568	552	614	724	2'458
% des admissions avant 2020		99.1%	98.0%	99.2%	99.0%	98.9%	
% du total certificats passerelle		80.2%	73.4%	79.4%	75.5%	77.0%	

Tableau 4: Année d'admission à des études de bachelor dans une université après l'obtention d'un certificat passerelle

À titre de comparaison, il convient d'indiquer les chiffres pour les certificats de maturité ESM/CSM (tableau 5) et ceux correspondant aux maturités cantonales reconnues par la Confédération (tableau 6).

		Certificats de maturité ESM/CSM					
		2013	2014	2015	2016	Total	
Total certificats ESM/CSM		554	585	536	561	2'236	
Admission études BA univ.	2013	297 66.3%				Année 0: 1'168 64.8%	
	2014	135 30.1%	271 62.0%			Année 1: 557 30.9%	
	2015	11 2.5%	142 32.5%	311 67.2%		Année 2: 56 3.1%	
	2016	1 0.2%	17 3.9%	138 29.8%	289 63.5%		
	2017	2 0.4%	3 0.7%	11 2.4%	142 31.2%		
	2018	2 0.4%	2 0.5%	2 0.4%	17 3.7%		
		
	Total jusqu'en 2020		448	437	463	455	1'803
	% du total certificats ESM		80.9%	74.7%	86.4%	81.1%	80.6%
	En l'espace de 3 ans		443	430	460	448	1'781
% des admissions avant 2020		98.9%	98.4%	99.4%	98.5%	98.8%	
% du total certificats ESM		80.0%	73.5%	85.8%	79.9%	79.7%	

Tableau 5: Année d'admission à des études de bachelor dans une université après l'obtention d'un certificat de maturité de la CSM (ESM/CSM)

En moyenne, les chiffres du tableau 5 sont comparables à ceux des titulaires d'un certificat passerelle, mais la part de titulaires d'une maturité ESM/CSM qui entreprennent des études l'année même de l'obtention de leur certificat est moins élevée (64,8% contre 76,1%).

En moyenne, les chiffres du tableau 6 sont, eux aussi, comparables à ceux des titulaires d'un certificat passerelle, mais la part de diplômés de la maturité cantonale qui entreprennent des études de bachelor dans une université la même année est encore moins élevée (50,6% contre 76,1%). On peut en conclure que le premier groupe fait preuve de davantage de détermination en vue d'obtenir un diplôme, tandis que le deuxième groupe a plutôt besoin d'une année intermédiaire après la longue période scolaire qui mène à l'obtention du certificat de maturité. L'obligation du service militaire joue sans doute également un rôle dans cette différence.

		Certificats de maturité cantonale reconnus				
		2013	2014	2015	2016	Total
Total certificats de maturité cant.		17'420	17'598	17'756	17'842	70'616
Admission études BA univ.	2013	6'888 51.2%				Année 0: 27'859 50.6%
	2014	5'661 42.1%	6'778 49.4%			Année 1: 23'341 42.4%
	2015	715 5.3%	5'996 43.7%	7'091 51.2%		Année 2: 3'117 5.7%
	2016	115 0.9%	773 5.6%	5'825 42.1%	7'102 50.6%	
	2017	37 0.3%	112 0.8%	762 5.5%	5'859 41.8%	
	2018	24 0.2%	33 0.2%	106 0.8%	867 6.2%	
	
	Total jusqu'en 2020	13454	13726	13842	14026	55'048
	% du total certificats de maturité cant.	77.2%	78.0%	78.0%	78.6%	78.0%
	En l'espace de 3 ans	13'264	13'547	13'678	13'828	54'317
% des admissions avant 2020	98.6%	98.7%	98.8%	98.6%	98.7%	
% du total certificats de maturité cant.	76.1%	77.0%	77.0%	77.5%	76.9%	

Tableau 6 : Année d'admission à des études de bachelor dans une université après l'obtention d'un certificat de maturité reconnu par la Confédération

En résumé, près de 100 % des personnes ayant entamé des études de bachelor dans une université l'ont fait soit l'année même où elles ont obtenu leur certificat d'admission, soit au cours des deux années suivantes. Avec 76,1 %, les titulaires d'un certificat passerelle affichent la part la plus importante des personnes qui se lancent l'année de l'obtention du certificat d'admission, les diplômés des écoles de maturité reconnues par la Confédération occupant la dernière place dans cette catégorie (50,6 %). La part des titulaires d'un certificat de maturité ESM/CSM se situe entre les deux (64,8 %). On peut donc considérer que les titulaires d'un certificat passerelle forment le groupe le plus déterminé quand il s'agit d'entreprendre des études de bachelor dans une université. Tous les titulaires d'un certificat d'admission ne se dirigent toutefois pas vers cette voie. Parmi les diplômés ESM/CSM des années 2013 à 2016, 80,6 % ont entrepris des études bachelor dans une université jusqu'en 2020; ce pourcentage est légèrement inférieur chez les titulaires d'un certificat passerelle (77,9 %) et chez les titulaires d'une maturité « interne » reconnue (78,0 %).

4.4 Parcours de formation des personnes qui entreprennent des études

La passerelle Dubs a été créée pour améliorer la perméabilité du système éducatif suisse. Si la perméabilité des voies menant aux hautes écoles universitaires est importante, c'est également parce que l'accès aux gymnases s'avère sélectif sur le plan social (p. ex. Leemann et al., 2022; Conseil suisse de la science [CSS], 2018; CSRE, 2018) et qu'un ajustement ultérieur du parcours de formation devrait être possible. Il est donc également intéressant d'examiner le niveau d'instruction de la famille des titulaires d'un certificat passerelle. Le tableau 7 présente une répartition des étudiants qui entament des études dans une haute école universitaire depuis 2005 sur la base de ce critère. Certes, les fichiers de l'OFS contiennent les données correspondantes pour moins de la moitié des cas – elles proviennent du relevé structurel de l'OFS réalisé par échantillonnage dans le cadre du recensement de la population –, mais les pourcentages des titulaires du certificat passerelle et des diplômés ESM/CSM correspondent à peu près à ceux de l'enquête exhaustive du tableau 3. Les maturités cantonales sont légèrement surreprésentées et les certificats étrangers sous-représentés.

Les résultats sont intéressants (voir tableau 7 et figure 2) : avec environ 47,0%, les ménages dans lesquels le diplôme de haute école représente le diplôme le plus élevé sont les mieux représentés, tant de manière globale (47,2%) que dans la catégorie du certificat d'admission « maturités cantonales » (47,7%). Ces proportions reflètent l'image bien connue de la sélectivité sociale au niveau de l'accès aux universités. La part est encore plus élevée chez les personnes disposant d'une maturité ESM/CSM et chez les titulaires d'un certificat étranger (61,4% et 67,4%; champs jaunes). En ce qui concerne les titulaires du certificat passerelle, la part des ménages disposant d'un diplôme de haute école ne s'élève qu'à 25,4% et elle est inférieure à celle des ménages où le niveau de formation le plus élevé est un diplôme de la formation professionnelle (28,4%) ou un diplôme de la formation professionnelle supérieure (26,7%; champs verts). La répartition est similaire, bien que moins marquée, chez les personnes ne disposant pas de certificat d'admission reconnu ayant réussi l'examen d'admission interne aux universités, même si ces personnes sont globalement moins nombreuses. Dans ce contexte, on peut donc conclure que les admissions aux hautes écoles universitaires avec un examen passerelle constituent certes une petite partie du total des admissions, mais qu'elles ont un effet équilibrant d'un point de vue social.

Certificat d'admission	Niveau de formation le plus élevé dans les ménages						Total
	Sans formation obligatoire	Formation obligatoire	Diplôme de formation professionnelle	Diplôme de formation générale	Diplômes de formation professionnelle supérieure	Diplôme de haute école	
Examen d'admission complet	27 4.1%	59 8.9%	162 24.5%	96 14.5%	120 18.2%	197 29.8%	661 0.5%
Certificat étranger, équivalent à la maturité suisse	16 0.8%	61 3.1%	127 6.4%	189 9.5%	253 12.8%	1'337 67.4%	1'983 1.6%
Examen ESM/CSM	34 1.1%	62 2.0%	345 11.2%	312 10.1%	439 14.2%	1'894 61.4%	3'086 2.4%
Examen complémentaire passerelle	134 3.0%	201 4.6%	1'251 28.4%	526 11.9%	1'175 26.7%	1'120 25.4%	4'407 3.5%
Maturités cantonales reconnues	1'939 1.7%	3'268 2.9%	19'198 16.9%	11'538 10.1%	23'600 20.7%	54'204 47.7%	113'747 90.0%
Autres	64 2.5%	132 5.3%	559 22.2%	424 16.9%	421 16.8%	913 36.3%	2'513 2.0%
Total des admissions	2'214 1.8%	3'783 3.0%	21'642 17.1%	13'085 10.4%	26'008 20.6%	59'665 47.2%	126'397 100.0%

Tableau 7 : Niveau de formation de la famille pour les personnes qui ont entamé des études entre 2005 et 2020 : diplôme le plus élevé

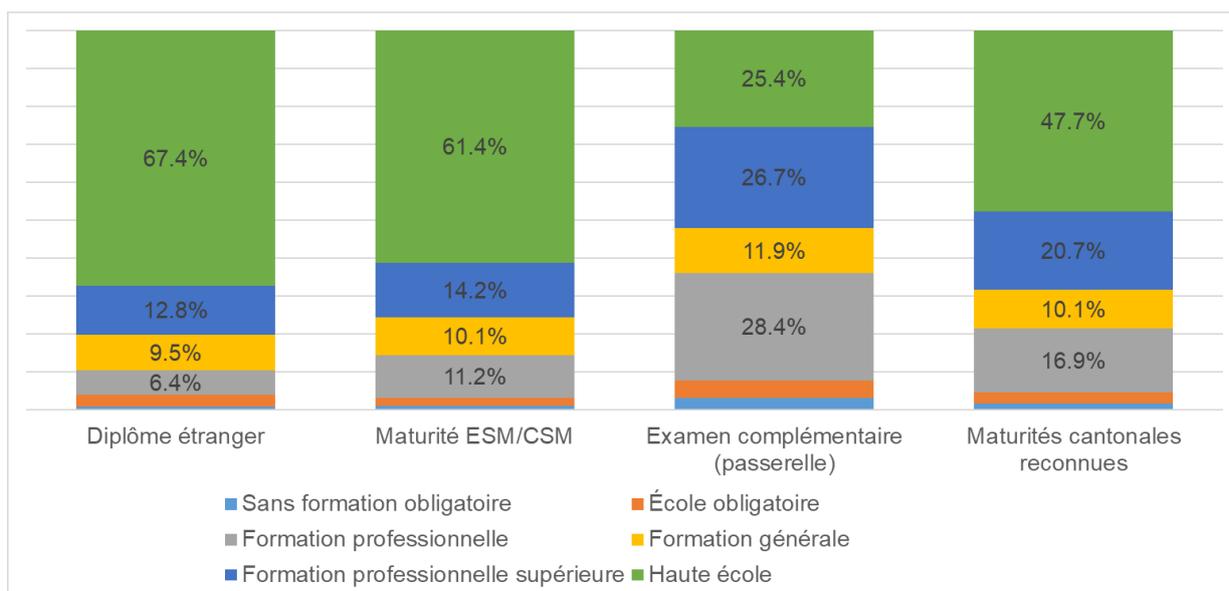


Figure 2: Niveau de formation de la famille pour les personnes qui ont entamé des études entre 2005 et 2020: diplôme le plus élevé

5 Réussite aux études au cours de la période délimitée par les données

5.1 Aperçu général

Le fichier HFS de l'OFS contient une variable indiquant le dernier diplôme obtenu après huit ans à compter du début des études de bachelor. Étant donné que la présente étude s'intéresse principalement aux taux de réussite des titulaires d'un certificat passerelle à partir de 2012, cette variable ne contient des données que pour la volée 2012 du groupe concerné. Il convient donc de prendre en compte d'autres valeurs, notamment celles qui ressortent de l'analyse de la vue d'ensemble du tableau 8. Celui-ci contient les données suivantes concernant les étudiants ayant entamé des études de bachelor dans une université entre 2005 et 2015: nombre de diplômes de bachelor universitaire au cours des années 2006 à 2020, nombre de diplômes de bachelor universitaire après huit ou cinq ans suivant le début des études, nombre de diplômes de bachelor alternatifs décernés par les hautes écoles spécialisées (HES) ou les hautes écoles pédagogiques (HEP), nombre de personnes n'ayant obtenu aucun diplôme de bachelor jusqu'en 2020, nombre de personnes n'ayant pas obtenu de diplôme de bachelor universitaire jusqu'en 2020, nombre de personnes poursuivant encore des études de bachelor universitaire en 2020 et nombre de personnes ayant abandonné leurs études universitaires jusqu'en 2020. On entend par abandon les personnes qui n'ont pas encore obtenu de bachelor universitaire et qui ne poursuivent plus leurs études dans une filière correspondante. Autrement dit, les étudiants qui poursuivent des études au même niveau, mais qui ont changé de filière, ne font pas partie de cette catégorie. En revanche, la présente étude s'intéressant à la réussite aux études universitaires, elle considère – contrairement à d'autres études (p. ex. Gerhard et al., 2022) – les personnes qui sont passées dans une HES ou une HEP et y ont obtenu un bachelor également comme des personnes ayant abandonné une filière d'études bachelor universitaire. En effet, l'examen passerelle vise l'accès aux hautes écoles universitaires ; le certificat correspondant n'est pas requis pour entreprendre des études dans une HES et, la plupart du temps, il ne l'est pas non plus pour être admis dans une HEP.

Les champs marqués en jaune montrent que, dans le cas des étudiants ayant débuté leurs études en 2010, la plupart des diplômes ont été obtenus dans les trois ou quatre ans qui suivent (24,6 % en 2013 et 28,2 % en 2014) et que le nombre de diplômes obtenus n'augmente, pour cette volée, que de 0,3 % au terme de la neuvième année après le début des études. La tendance est similaire dans les autres

volées. On peut donc rarement s'attendre à ce qu'une personne qui n'a pas obtenu de diplôme après environ huit ans y parvienne encore ultérieurement. Les taux d'abandon dans les filières d'études de bachelor universitaire (en rouge) se situent entre 20,9% et 26,2%, soit 23,7% en moyenne. Y sont également incluses les personnes qui sont passées dans une HES ou une HEP et qui y ont obtenu un bachelor (en moyenne 8,3% de tous les étudiants ayant entamé des études dans une université).

Nous avons déjà mentionné que pour les volées d'entrants qui nous intéressent, à savoir celles ayant entamé des études depuis la réforme de l'examen passerelle, la variable HSF «achèvement des études de bachelor huit ans après leur début» ne contient des données que pour la cohorte de 2012. C'est pourquoi l'analyse doit porter sur une période brève. Les études de bachelor sont conçues sur trois ans. Les chiffres montrent qu'une grande partie des étudiants ne terminent leurs études qu'après quatre ou cinq ans, mais également que la part de diplômes obtenus au-delà de cinq ans tourne autour de quelques pourcents seulement. Une période d'analyse de cinq ans est disponible jusqu'à la volée d'entrants de 2015. Les chiffres correspondants sont marqués en vert (volées 2013 à 2015). On peut noter que:

- Pour la volée 2013 (N = 18 517), la part des personnes n'ayant pas obtenu de diplôme universitaire jusqu'en 2020 est de 26,6% et celle des personnes ayant obtenu un bachelor universitaire après 5 ans est de 67,4%. 3,5% poursuivent encore des études de bachelor universitaire en 2020 et 23,1% les ont abandonnées. Parmi ces derniers, 7,0% ont obtenu un bachelor HES ou HEP.
- Pour la volée 2014 (N = 18 081), la part des étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme universitaire s'élève à 28,1% et celle des étudiants en ayant décroché un après cinq ans est de 67,5%. 6,0% poursuivent encore leurs études de bachelor à l'université et 22,0% les ont abandonnées. Parmi ces derniers, 5,3% ont obtenu un bachelor HES ou HEP.
- Pour la volée 2015 (N = 18 876), la part des étudiants sans diplôme universitaire est de 31,9%. Après cinq ans, la part des diplômés atteint 68,1%. 11,0% poursuivent encore leurs études de bachelor et 20,9% les ont abandonnées. Parmi ces derniers, 3,1% ont obtenu un bachelor HES ou HEP.

Les parts de diplômes de bachelor obtenus après cinq années d'études (volées 2012 à 2015) restent stables à environ 70% (67,5% en moyenne), de même que les taux d'abandon, qui se situent autour de 22% (22,3% en moyenne). Ainsi, pour ces dernières volées, le nombre de diplômes obtenus après cinq ans et les taux d'abandon jusqu'en 2020 constituent des indicateurs suffisants de la réussite aux études. Il s'agit à présent d'examiner ces indicateurs spécifiquement pour les groupes qui nous intéressent dans les quatre premières volées à compter de la réforme de l'ordonnance portant sur l'examen passerelle.

An- née	Début études BA univ.	Année de fin d'études BA univ.															État 2020					
		Nombre	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BA univ. après 8/5 ans	Pas de BA	BA HES ou HEP	Pas de BA univ.	En- core en études BA univ.
2005	12'555 100.0%	62 0.5%	59 0.5%	3'179 25.3%	3'307 26.3%	1'575 12.5%	529 4.2%	209 1.7%	109 0.9%	53 0.4%	40 0.3%	22 0.2%	19 0.2%	9 0.1%	8 0.1%	7 0.1%	9'029 71.9%	2'381 19.0%	987 7.9%	3'368 26.8%	79 0.6%	3'289 26.2%
2006	15'015 100.0%		74 0.5%	86 0.6%	3'767 25.1%	3'968 26.4%	1'945 13.0%	694 4.6%	274 1.8%	158 1.1%	1 0.5%	44 0.3%	29 0.2%	22 0.1%	20 0.1%	15 0.1%	10'966 73.0%	2'672 17.8%	1'176 7.8%	3'848 25.6%	104 0.7%	3'744 24.9%
2007	15'778 100.0%			87 0.6%	66 0.4%	4'077 25.8%	4'200 26.6%	2'030 12.9%	725 4.6%	305 1.9%	137 0.9%	91 0.6%	39 0.2%	44 0.3%	18 0.1%	9 0.1%	11'627 73.7%	2'668 16.9%	1'282 8.1%	3'950 25.0%	131 0.8%	3'819 24.2%
2008	17'346 100.0%				89 0.5%	77 0.4%	4'409 25.4%	4'703 27.1%	2'191 12.6%	741 4.3%	311 1.8%	164 0.9%	88 0.5%	42 0.2%	25 0.1%	20 0.1%	12'685 73.1%	3'005 17.3%	1'481 8.5%	4'486 25.9%	187 1.1%	4'299 24.8%
2009	18'508 100.0%					73 0.4%	103 0.6%	4'639 25.1%	5'081 27.5%	2'399 13.0%	807 4.4%	362 2.0%	162 0.9%	85 0.5%	38 0.2%	29 0.2%	13'626 73.6%	3'160 17.1%	1'570 8.5%	4'730 25.6%	201 1.1%	4'529 24.5%
2010	18'332 100.0%						76 0.4%	91 0.5%	4'516 24.6%	5'163 28.2%	2'307 12.6%	839 4.6%	300 1.6%	170 0.9%	62 0.3%	49 0.3%	13'462 73.4%	3'245 17.7%	1'514 8.3%	4'759 26.0%	248 1.4%	4'511 24.6%
2011	18'471 100.0%							58 0.3%	78 0.4%	4'789 25.9%	5'098 27.6%	2'388 12.9%	790 4.3%	373 2.0%	165 0.9%	83 0.4%	13'739 74.4%	3'141 17.0%	1'508 8.2%	4'649 25.2%	343 1.9%	4'306 23.3%
2012	18'485 100.0%								53 0.3%	64 0.3%	4'846 26.2%	5'046 27.3%	2'408 13.0%	803 4.3%	320 1.7%	176 1.0%	13'716 74.2%	3'260 17.6%	1'509 8.2%	4'769 25.8%	449 2.4%	4'320 23.4%
2013	18'517 100.0%									46 0.2%	55 0.3%	4'712 25.4%	5'217 28.2%	2'442 13.2%	792 4.3%	320 1.7%	12'472 67.4%	3'641 19.7%	1'292 7.0%	4'933 26.6%	649 3.5%	4'284 23.1%
2014	18'081 100.0%										35 0.2%	52 0.3%	4'717 26.1%	5'105 28.2%	2'303 12.7%	792 4.4%	12'212 67.5%	4'116 22.8%	961 5.3%	5'077 28.1%	1'092 6.0%	3'985 22.0%
2015	18'876 100.0%											41 0.2%	44 0.2%	4'840 25.6%	5'443 28.8%	2'487 13.2%	12'855 68.1%	5'436 28.8%	585 3.1%	6'021 31.9%	2'084 11.0%	3'937 20.9%
Total	189'964 100.0%																	36'725 19.3%	13'865 7.3%	50'590 26.6%	5'567 2.9%	45'023 23.7%

Tableau 8: Diplômes de bachelor obtenus dans une université pour les volées d'entrants 2005 à 2015

5.2 Réussite des études selon les certificats d'admission « Passerelle », « Maturités cantonales reconnues » et « Examen suisse de maturité »

Le tableau 9 (voir aussi figure 3) montre entre autres la réussite des études après cinq ans et l'abandon des études des titulaires d'un examen passerelle ayant intégré un cursus de bachelor universitaire entre 2012 et 2015 en comparaison avec les titulaires d'une maturité obtenue dans un gymnase cantonal reconnu par la Confédération (y compris les écoles privées reconnues) et les diplômés de l'examen suisse de maturité ESM/CSM.

Certificat	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
Passerelle	2012	510	332 65.1%	100 19.6%	35 6.9%	135 26.5%	17 3.3%	118 23.1%
	2013	542	372 68.6%	107 19.7%	33 6.1%	140 25.8%	20 3.7%	120 22.1%
	2014	554	367 66.2%	138 24.9%	27 4.9%	165 29.8%	42 7.6%	123 22.2%
	2015	605	393 65.0%	196 32.4%	16 2.6%	212 35.0%	83 13.7%	129 21.3%
	Total	2'211	1'464 66.2%	541 24.5%	111 5.0%	652 29.5%	162 7.3%	490 22.2%
Maturités cantonales reconnues	2012	13'575	9511 70.1%	1'754 12.9%	1'289 9.5%	3043 22.4%	351 2.6%	2'692 19.8%
	2013	13'641	9582 70.2%	2'051 15.0%	1'118 8.2%	3169 23.2%	528 3.9%	2'641 19.4%
	2014	13'325	9320 69.9%	2'519 18.9%	847 6.4%	3366 25.3%	830 6.2%	2536 19.0%
	2015	13'998	9915 70.8%	3'550 25.4%	533 3.8%	4083 29.2%	1'625 11.6%	2'458 17.6%
	Total	54'539	38'328 70.3%	9'874 18.1%	3'787 6.9%	13'661 25.0%	3'334 6.1%	10'327 18.9%
Maturité ESM/CSM	2012	516	247 47.9%	165 32.0%	63 12.2%	228 44.2%	23 4.5%	205 39.7%
	2013	460	220 47.8%	169 36.7%	37 8.0%	206 44.8%	25 5.4%	181 39.3%
	2014	433	226 52.2%	158 36.5%	27 6.2%	185 42.7%	36 8.3%	149 34.4%
	2015	470	230 48.9%	233 49.6%	7 1.5%	240 51.1%	81 17.2%	159 33.8%
	Total	1'879	923 49.1%	725 38.6%	134 7.1%	859 45.7%	165 8.8%	694 36.9%

Tableau 9: Comparaison de la réussite et de l'abandon des études chez les titulaires d'un certificat passerelle

Le taux de réussite après cinq ans (champs verts) chez les titulaires d'un certificat passerelle est de 66,2% en moyenne pour les personnes ayant entamé des études bachelor en 2012-2015. En moyenne, il est de 66,7% pour tous les étudiants figurant dans le tableau 8 entrés en études entre 2005 et 2015, et de 67,5% pour ceux entrés entre 2012 et 2015, soit à peu près le même taux. Il est de 70,3% chez les diplômés des gymnases cantonaux et de 49,1% chez les personnes titulaires d'un certificat

ESM/CSM. Parmi ces volées, se trouvent encore en études universitaires en 2020, soit après huit à cinq ans (champs gris) : 3,3%, 3,7%, 7,6% et 13,7% (passerelle), 2,6%, 3,9%, 6,2% et 11,6% (maturité cantonale reconnue), 4,5%, 5,4%, 8,3% et 17,2% (maturité ESM/CSM). Les taux d'abandon (champs rouges) sont en moyenne de 22,2% (passerelle), 18,9% (maturités cantonales reconnues) et 36,9% (maturités ESM/CSM) pour les quatre années. Avec une moyenne des taux d'abandon des cohortes 2012-2015 de 22,3% (calcul supplémentaire à partir du tableau 8), on constate que les titulaires d'un certificat passerelle se situent dans la moyenne générale de tous les étudiants débutants à l'université en ce qui concerne le taux d'abandon (22,2%) et qu'ils se situent entre ces deux groupes par rapport aux titulaires de maturités cantonales et de certificats ESM/CSM, tout en étant nettement plus proches des premiers (différence +3,3%) et beaucoup plus éloignés des seconds (différence -14,7%). Pour les autres indicateurs de réussite des études, les titulaires d'un certificat passerelle se situent également entre les deux autres groupes, tout en étant également beaucoup plus proches de ceux des gymnases cantonaux.

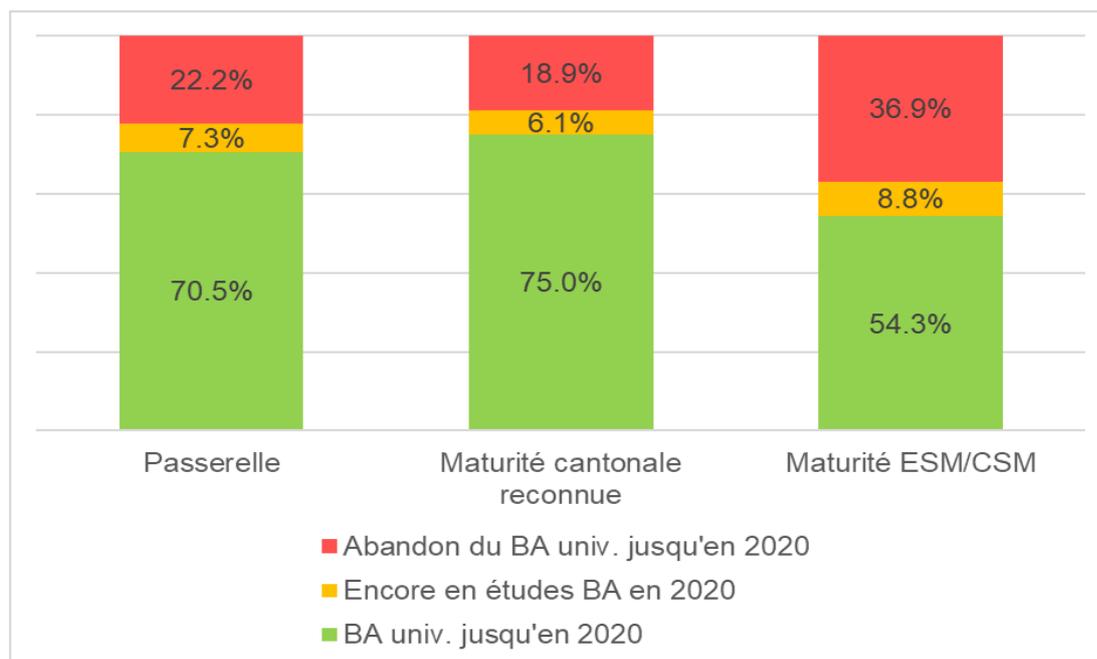


Figure 3: Comparaison de la réussite et de l'abandon des études chez les titulaires d'un certificat passerelle

5.3 Autres différenciations

D'autres différenciations sont possibles et intéressantes pour comparer la réussite des études. Du côté des titulaires d'un certificat passerelle, nous examinerons les différenciations suivantes :

- Comparaison de la réussite aux études des personnes qui ont passé les examens complémentaires centralisés de la CSM et de celles qui ont passé les examens passerelle cantonaux reconnus en Suisse
- Comparaison de la réussite aux études des personnes qui ont passé les examens passerelle cantonaux reconnus en Suisse alémanique et en Suisse latine
- Comparaison de la réussite aux études des titulaires d'un certificat passerelle de différents groupes de maturité professionnelle
- Comparaison de la réussite aux études des titulaires d'un certificat passerelle des groupes de structure scolaire maturité professionnelle MP 1 et MP 2

Les études précédentes ayant révélé des différences parfois considérables entre les groupes d'option spécifique au gymnase pour certains indicateurs de l'aptitude générale aux études (voir avant tout EVAMAR II [Eberle et al., 2008]), la réussite des étudiants titulaires d'une maturité gymnasiale doit aussi être déterminée de manière différenciée selon les différents groupes d'option spécifique.

Enfin, il est intéressant de comparer les titulaires d'un certificat passerelle avec les titulaires d'un certificat de maturité délivré par une école de maturité pour adultes. En effet, avant 2005, outre l'examen suisse de maturité de la CSM, l'école de maturité constituait pour les adultes la seule voie permettant d'obtenir un certificat d'accès généralisé aux études universitaires si aucun certificat gymnasial n'avait été obtenu au degré secondaire II. Mais cette voie n'était pas (et n'est toujours pas) ouverte uniquement aux titulaires d'une maturité professionnelle.

5.3.1 Comparaison des examens passerelle centralisés et cantonaux

L'examen complémentaire « passerelle » n'est pas seulement proposé par la Commission suisse de maturité (CSM), mais aussi par des écoles de maturité cantonales et les écoles reconnues (DFI&SER, 2010, p. 1). Les directives édictées par la CSM s'appliquent certes aussi aux examens passerelle cantonaux, mais l'élaboration, le déroulement et l'évaluation des examens sont spécifiques à chaque école, comme pour les maturités cantonales. C'est pourquoi il est intéressant d'examiner s'il existe des différences dans les indicateurs de réussite aux études entre les étudiants titulaires d'un certificat de l'examen complémentaire centralisé et ceux qui possèdent un certificat cantonal.

Les résultats de la comparaison se trouvent dans le tableau 10. Le nombre total inférieur de 128 personnes s'explique par le fait que cette différenciation n'a été effectuée avec une qualité suffisante que dans le fichier LF de l'OFS et que le lien entre les deux fichiers n'est possible que depuis les enquêtes de 2011. Le taux d'abandon chez les étudiants titulaires de certificats d'admission cantonaux (20,4%) est inférieur de 6,4% à celui des étudiants titulaires du certificat issu de l'examen complémentaire centralisé de la CSM (26,8%), et il n'est plus que de 1,5% supérieur à celui des titulaires de certificats de maturité cantonaux (18,9%, voir tableau 9). Le taux de réussite aux études après cinq ans est également meilleur chez les titulaire de certificats d'admission cantonaux (68,2%) que chez les titulaires d'un certificat de l'examen complémentaire de la CSM (60,9%) et n'est inférieur que de 2,1% à celui des titulaires d'un certificat de maturité cantonale reconnu au niveau suisse (70,3%).

Lieu d'examen	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
Examen CSM	2012	132	74 56.1%	37 28.0%	12 9.1%	49 37.1%	8 6.1%	41 31.1%
	2013	129	79 61.2%	32 24.8%	8 6.2%	40 31.0%	5 3.9%	35 27.1%
	2014	137	89 65.0%	38 27.7%	8 5.8%	46 33.6%	13 9.5%	33 24.1%
	2015	154	94 61.0%	51 33.1%	8 5.2%	59 38.3%	20 13.0%	39 25.3%
	Total	552	336 60.9%	158 28.6%	36 6.5%	194 35.1%	46 8.3%	148 26.8%
Examen cantonal	2012	274	189 69.0%	39 14.2%	20 7.3%	59 21.5%	6 2.2%	53 19.3%
	2013	397	284 71.5%	71 17.9%	22 5.5%	93 23.4%	13 3.3%	80 20.2%
	2014	415	277 66.7%	99 23.9%	20 4.8%	119 28.7%	28 6.7%	91 21.9%
	2015	445	294 66.1%	140 31.5%	11 2.5%	151 33.9%	63 14.2%	88 19.8%
	Total	1531	1'044 68.2%	349 22.8%	73 4.8%	422 27.6%	110 7.2%	312 20.4%

Tableau 10: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle en comparaison des lieux des lieux d'examens centralisés et cantonaux.

5.3.2 Comparaison des examens passerelle cantonaux de la Suisse alémanique et de la Suisse latine

Lors des discussions au sein de la Commission suisse de maturité, les représentants de la Suisse romande ont régulièrement exprimé des réserves à l'égard de l'examen passerelle ces dernières années. Il n'est selon eux pas assez exigeant et permet un accès simplifié aux études universitaires par rapport à la maturité gymnasiale. C'est pourquoi les indicateurs de réussite aux études de la Suisse alémanique et de la Suisse latine doivent être comparés entre eux. En raison de la disponibilité des données, cela ne peut se faire que pour les examens cantonaux.

Les résultats se trouvent dans le tableau 11. Ils montrent effectivement des taux d'abandon plus bas (18,5% contre 26,8%) et des taux de réussite plus élevés après cinq ans (69,0% contre 65,4%) pour les cantons germanophones. Le taux d'abandon moyen en Suisse latine correspond exactement à celui de l'examen complémentaire de la CSM (26,8%, voir tableau 10).

Sur la base de cette constatation, la comparaison entre les régions linguistiques et les titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération est également intéressante. L'analyse correspondante montre que les taux d'abandon pour les années d'entrée aux études comparables sont effectivement plus élevés en Suisse latine, mais dans une moindre mesure (20,9% contre 17,0%). Alors qu'en Suisse alémanique, le taux d'abandon des titulaires d'un certificat passerelle n'est que de 1,5% supérieur à celui des diplômés des gymnases cantonaux, cette différence négative est environ quatre fois plus élevée en Suisse latine (5,9%).

Région linguistique	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
Cantons de Suisse alémanique	2012	220	150 68.2%	30 13.6%	16 7.3%	46 20.9%	4 1.8%	42 19.1%
	2013	305	221 72.5%	48 15.7%	17 5.6%	65 21.3%	11 3.6%	54 17.7%
	2014	325	222 68.3%	76 23.4%	13 4.0%	89 27.4%	27 8.3%	62 19.1%
	2015	334	224 67.1%	102 30.5%	8 2.4%	110 32.9%	49 14.7%	61 18.3%
	Total	1'184	817 69.0%	256 21.6%	54 4.6%	310 26.2%	91 7.7%	219 18.5%
	Cantons de la Suisse latine	2012	54	39 72.2%	9 16.7%	4 7.4%	13 24.1%	2 3.7%
2013		92	63 68.5%	23 25.0%	5 5.4%	28 30.4%	2 2.2%	26 28.3%
2014		90	55 61.1%	23 25.6%	7 7.8%	30 33.3%	1 1.1%	29 32.2%
2015		111	70 63.1%	38 34.2%	3 2.7%	41 36.9%	14 12.6%	27 24.3%
Total		347	227 65.4%	93 26.8%	19 5.5%	112 32.3%	19 5.5%	93 26.8%

Tableau 11: Comparaison des examens passerelle cantonaux entre la Suisse alémanique et la Suisse latine

5.3.3 Comparaison des examens passerelle de différents groupes de maturité professionnelle

Tandis que la maturité gymnasiale est considérée comme une « maturité unique » malgré les possibilités de choix des options spécifiques et complémentaires, avec l'objectif correspondant de préparer à toutes les filières universitaires, la maturité professionnelle prépare spécifiquement aux domaines d'études apparentés dans les hautes écoles spécialisées par le biais d'orientations spécifiques (voir aussi chap. 2). Les diplômes dans les différentes orientations de la maturité professionnelle sont donc encore moins comparables entre eux que ceux des diplômes gymnasiaux des différents groupes d'option spécifique (voir les différences décrites au chap. 2, en particulier le tableau 2). En théorie, ces différences devraient être aplanies par l'examen complémentaire en tant qu'examen unique que tous les candidats doivent réussir indépendamment de l'orientation de leur maturité professionnelle. Mais si cela n'était que partiellement le cas et que les différences de réussite entre ces groupes étaient importantes, cela pourrait indiquer que l'examen passerelle couvre différemment les lacunes existantes dans les composantes de compétence pour l'aptitude générale aux études selon l'orientation de la maturité professionnelle. Par conséquent, des examens complémentaires dont le contenu serait adapté aux différentes orientations de la maturité professionnelle seraient nécessaires.

Les orientations de la maturité professionnelle ne sont pas mentionnées dans le fichier HSF, seul le certificat d'admission « Passerelle » y figure. Les informations sur les examens de maturité professionnelle précédant l'examen passerelle ont donc dû être importées du fichier LF dans le fichier HSF. Le lien n'est toutefois possible qu'avec les données qui se rapportent aux certificats de maturité professionnelle depuis 2011, ce qui réduit à nouveau quelque peu le nombre de données disponibles. Afin de disposer de groupes de comparaison suffisamment grands, les orientations de la maturité professionnelle ont en outre été condensées en quatre groupes: « technique-sciences naturelles », « commerce-économie », « arts » et « santé-social-autres ». Les résultats se trouvent dans le tableau 12. Ils montrent qu'il existe effectivement des différences considérables au niveau des indicateurs de réussite (réussite

des études après cinq ans et abandon des études) (voir figure 4). Le groupe « commerce-économie » obtient les meilleurs résultats (69,7% et 18,7%) et se situe ainsi juste au même niveau que les étudiants titulaires d'une maturité gymnasiale cantonale reconnue par la Confédération. Le groupe « technique-sciences naturelles » suit juste derrière (66,9% et 22,7%) et se situe toujours dans la moyenne de tous les étudiants. Le groupe « arts » n'est que légèrement plus loin (66,1% et 23,2%). En revanche, les valeurs du groupe « santé-social-autres » sont nettement moins bonnes (59,9% et 29,1%). Il conviendrait donc d'examiner de manière approfondie si l'examen passerelle dans sa structure actuelle ne permet pas de détecter les lacunes dans l'aptitude générale aux études qui n'existent que dans ce groupe. Cela ne devrait toutefois pas être facile. Toujours est-il que ce constat incite les écoles préparatoires à se pencher de manière approfondie sur cette thématique et, le cas échéant, à promouvoir dans leurs cursus passerelle des groupes spécifiques selon le type de maturité professionnelle.

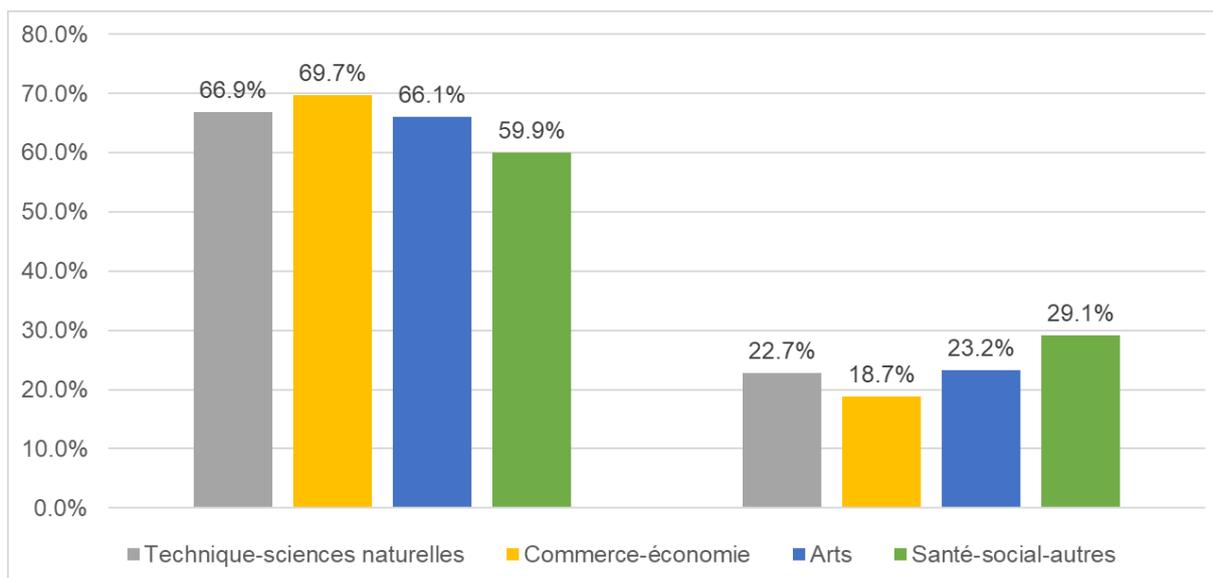


Figure 4 : Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon les orientations de la MP

Orientation de la MP	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
technique- sciences naturelles	2012	49	28 57.1%	9 18.4%	9 18.4%	18 36.7%	1 2.0%	17 34.7%
	2013	113	74 65.5%	19 16.8%	10 8.8%	29 25.7%	4 3.5%	25 22.1%
	2014	166	112 67.5%	42 25.3%	7 4.2%	49 29.5%	10 6.0%	39 23.5%
	2015	152	107 70.4%	43 28.3%	2 1.3%	45 29.6%	17 11.2%	28 18.4%
	Total	480	321 66.9%	113 23.5%	28 5.8%	141 29.4%	32 6.7%	109 22.7%
	commerce- économie	2012	79	60 75.9%	11 13.9%	5 6.3%	16 20.3%	1 1.3%
2013		162	118 72.8%	35 21.6%	3 1.9%	38 23.5%	6 3.7%	32 19.8%
2014		216	148 68.5%	47 21.8%	10 4.6%	57 26.4%	17 7.9%	40 18.5%
2015		290	195 67.2%	88 30.3%	7 2.4%	95 32.8%	42 14.5%	53 18.3%
Total		747	521 69.7%	181 24.2%	25 3.3%	206 27.6%	66 8.8%	140 18.7%
arts		2012	7	6 85.7%	1 14.3%		1 14.3%	0 0.0%
	2013	17	10 58.8%	5 29.4%		5 29.4%	1 5.9%	4 23.5%
	2014	17	11 64.7%	6 35.3%		6 35.3%	0 0.0%	6 35.3%
	2015	15	10 66.7%	5 33.3%		5 33.3%	3 20.0%	2 13.3%
	Total	56	37 66.1%	17 30.4%	0 0.0%	17 30.4%	4 7.1%	13 23.2%
	santé-social- autres	2012	42	22 52.4%	9 21.4%	5 11.9%	14 33.3%	2 4.8%
2013		70	48 68.6%	14 20.0%	6 8.6%	20 28.6%	2 2.9%	18 25.7%
2014		79	47 59.5%	21 26.6%	9 11.4%	30 38.0%	6 7.6%	24 30.4%
2015		91	52 57.1%	34 37.4%	5 5.5%	39 42.9%	11 12.1%	28 30.8%
Total		282	169 59.9%	78 27.7%	25 8.9%	103 36.5%	21 7.4%	82 29.1%

Tableau 12: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon les orientations de la MP

5.3.4 Comparaison des examens passerelle des groupes MP 1 et MP 2

Il est également intéressant de comparer les groupes de personnes issues des deux structures scolaires différentes MP 1 (école de maturité professionnelle intégrée à la formation professionnelle initiale) et MP 2 (modèle additif). Les études empiriques menées jusqu'à présent sont contradictoires et laissent donc ouverte la question de savoir si les diplômés MP 2 réussissent moins bien dans les hautes écoles spécialisées (Eberle, 2021, p. 284 ss.). Ici aussi, l'examen complémentaire uniforme devrait pallier les différences.

MP 1/ MP 2	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
Maturité professionnelle MP 1	2012	73	54 74.0%	6 8.2%	7 9.6%	13 17.8%	1 1.4%	12 16.4%
	2013	187	143 76.5%	28 15.0%	8 4.3%	36 19.3%	4 2.1%	32 17.1%
	2014	243	166 68.3%	53 21.8%	13 5.3%	66 27.2%	17 7.0%	49 20.2%
	2015	307	208 67.8%	91 29.6%	8 2.6%	99 32.2%	39 12.7%	60 19.5%
	Total	810	571 70.5%	178 22.0%	36 4.4%	214 26.4%	61 7.5%	153 18.9%
Maturité professionnelle MP 2	2012	104	62 59.6%	24 23.1%	12 11.5%	36 34.6%	3 2.9%	33 31.7%
	2013	175	107 61.1%	45 25.7%	11 6.3%	56 32.0%	9 5.1%	47 26.9%
	2014	235	152 64.7%	63 26.8%	13 5.5%	76 32.3%	16 6.8%	60 25.5%
	2015	241	156 64.7%	79 32.8%	6 2.5%	85 35.3%	34 14.1%	51 21.2%
	Total	755	477 63.2%	211 27.9%	42 5.6%	253 33.5%	62 8.2%	191 25.3%

Tableau 13: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon la structure scolaire MP 1 et MP 2

Les résultats se trouvent dans le tableau 13 (voir aussi figure 5). Ils montrent à nouveau de nettes différences. Les titulaires d'une maturité MP 1 des cohortes d'entrée aux études 2012-2015 ont, avec 18,9%, le même taux d'abandon des études que leurs camarades titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération; les titulaires d'une maturité MP 2 ont en revanche un taux de 25,3%, soit 6,4% de plus. De même, la réussite des études après cinq ans est à peu près la même pour les titulaires d'une maturité MP 1 (70,5%) que pour les étudiants titulaires d'une maturité cantonale; la réussite des études après cinq ans des titulaires d'une maturité MP 2 est toutefois inférieure de 7,3% (63,2%).

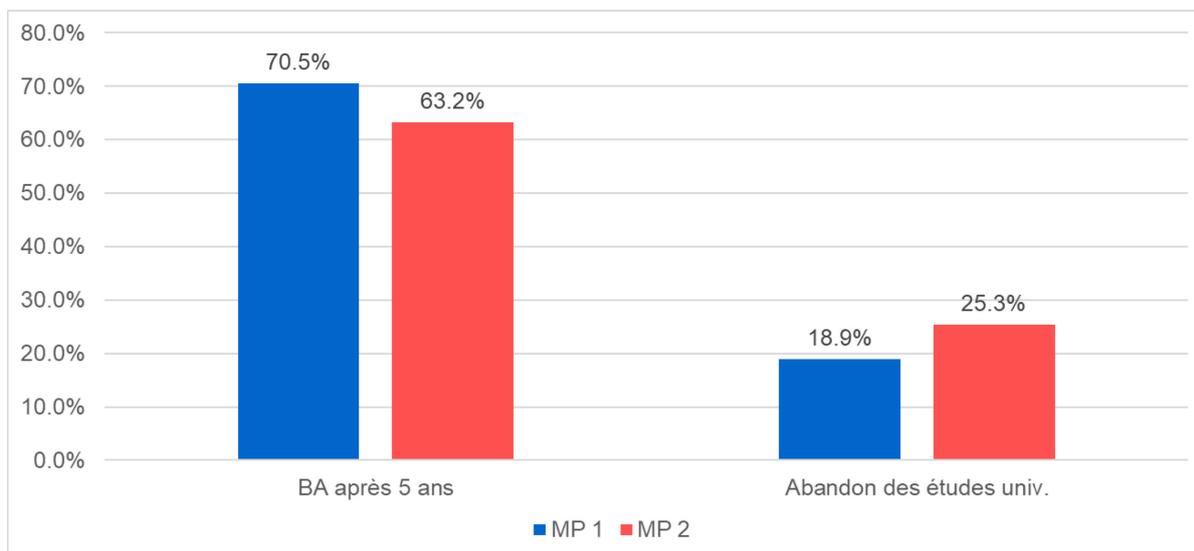


Figure 5 : Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon les structures scolaires MP 1 et MP 2

5.3.5 Comparaison des groupes d'option spécifique au gymnase

On sait, au plus tard depuis l'étude EVAMAR II (Eberle et al., 2008), que les titulaires d'une maturité gymnasiale de différents groupes d'option spécifique obtiennent des résultats différents dans des domaines de compétences importants pour l'aptitude générale aux études, malgré le concept de maturité unique. Ces différences devraient également être prises en compte dans l'évaluation comparative des indicateurs de réussite des études des titulaires d'un certificat passerelle. Les comparaisons sont présentées dans le tableau 14 (voir aussi figure 6). Il manque 402 cas, car pour ces derniers, l'option spécifique est indiquée comme « indéterminée » dans le fichier HSF.

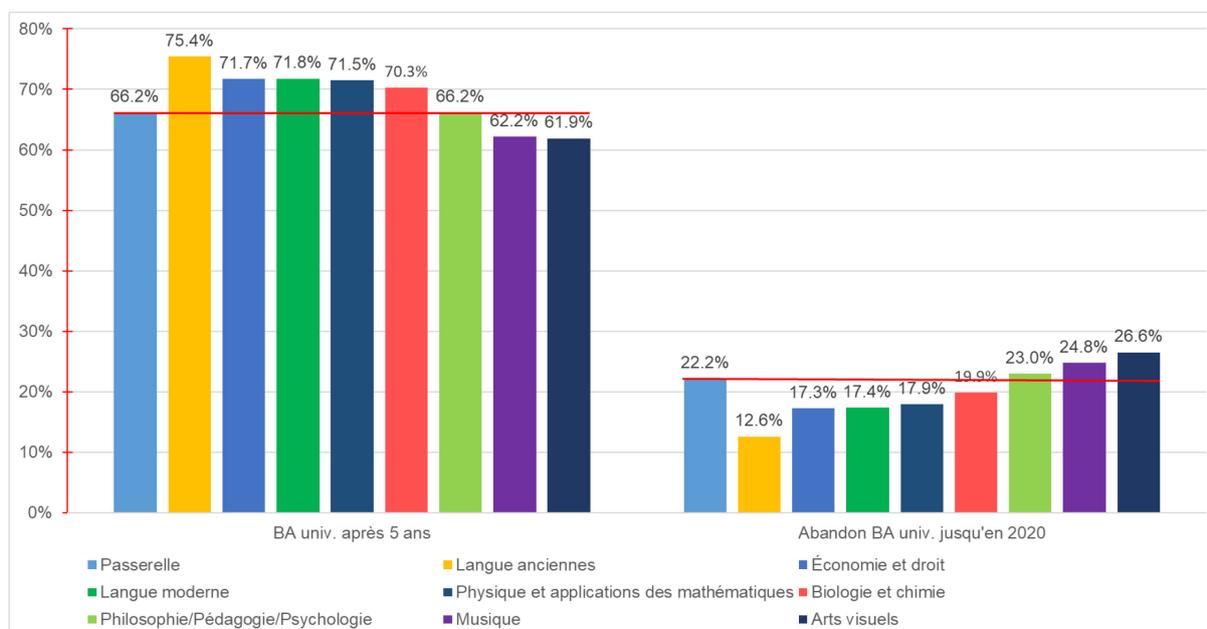


Figure 6 : Réussite et abandon des études : comparaison avec les titulaires d'une maturité gymnasiale, différenciés par groupe d'option spécifique

Option spécifique	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
Langues anciennes	2012	700	528 75.4%	82 11.7%	39 5.6%	121 17.3%	25 3.6%	96 13.7%
	2013	680	505 74.3%	88 12.9%	35 5.1%	123 18.1%	31 4.6%	92 13.5%
	2014	711	527 74.1%	128 18.0%	20 2.8%	148 20.8%	61 8.6%	87 12.2%
	2015	673	524 77.9%	140 20.8%	9 1.3%	149 22.1%	75 11.1%	74 11.0%
	Total	2'764	2'084 75.4%	438 15.8%	103 3.7%	541 19.6%	192 6.9%	349 12.6%
	Langue moderne	2012	3'134	2'252 71.9%	347 11.1%	290 9.3%	637 20.3%	77 2.5%
2013		3'128	2'241 71.6%	452 14.5%	233 7.4%	685 21.9%	119 3.8%	566 18.1%
2014		3'012	2'170 72.0%	534 17.7%	170 5.6%	704 23.4%	189 6.3%	515 17.1%
2015		3'147	2'253 71.6%	755 24.0%	139 4.4%	894 28.4%	368 11.7%	526 16.7%
Total		12'421	8'916 71.8%	2088 16.8%	832 6.7%	2920 23.5%	753 6.1%	2167 17.4%
Physique et applications des mathématiques		2012	1'534	1'092 71.2%	169 11.0%	151 9.8%	320 20.9%	30 2.0%
	2013	1'623	1'159 71.4%	220 13.6%	132 8.1%	352 21.7%	61 3.8%	291 17.9%
	2014	1'520	1074 70.7%	266 17.5%	111 7.3%	377 24.8%	90 5.9%	287 18.9%
	2015	1'684	1'223 72.6%	401 23.8%	60 3.6%	461 27.4%	188 11.2%	273 16.2%
	Total	6'361	4'548 71.5%	1056 16.6%	454 7.1%	1510 23.7%	369 5.8%	1141 17.9%
	Biologie et chimie	2012	2'770	1'905 68.8%	375 13.5%	295 10.6%	670 24.2%	73 2.6%
2013		2'725	1'908 70.0%	414 15.2%	256 9.4%	670 24.6%	109 4.0%	561 20.6%
2014		2'859	2'036 71.2%	526 18.4%	183 6.4%	709 24.8%	155 5.4%	554 19.4%
2015		3'012	2'140 71.0%	761 25.3%	111 3.7%	872 29.0%	324 10.8%	548 18.2%
Total		11'366	7'989 70.3%	2076 18.3%	845 7.4%	2921 25.7%	661 5.8%	2260 19.9%
Économie et droit		2012	3'264	2'341 71.7%	435 13.3%	246 7.5%	681 20.9%	83 2.5%
	2013	3'243	2'353 72.6%	502 15.5%	193 6.0%	695 21.4%	125 3.9%	570 17.6%
	2014	2'994	2'134 71.3%	558 18.6%	145 4.8%	703 23.5%	194 6.5%	509 17.0%
	2015	3'217	2'296 71.4%	830 25.8%	91 2.8%	921 28.6%	402 12.5%	519 16.1%
	Total	12'718	9'124 71.7%	2325 18.3%	675 5.3%	3000 23.6%	804 6.3%	2196 17.3%

Option spécifique	Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
Philosophie/pédagogie/psychologie	2012	768	507 66.0%	118 15.4%	84 10.9%	202 26.3%	17 2.2%	185 24.1%
	2013	758	504 66.5%	116 15.3%	82 10.8%	198 26.1%	26 3.4%	172 22.7%
	2014	812	518 63.8%	188 23.2%	63 7.8%	251 30.9%	46 5.7%	205 25.2%
	2015	803	550 68.5%	211 26.3%	42 5.2%	253 31.5%	93 11.6%	160 19.9%
	Total	3'141	2'079 66.2%	633 20.2%	271 8.6%	904 28.8%	182 5.8%	722 23.0%
	Arts visuels	2012	799	506 63.3%	125 15.6%	110 13.8%	235 29.4%	27 3.4%
2013		876	515 58.8%	152 17.4%	131 15.0%	283 32.3%	33 3.8%	250 28.5%
2014		834	521 62.5%	171 20.5%	97 11.6%	268 32.1%	52 6.2%	216 25.9%
2015		877	554 63.2%	276 31.5%	47 5.4%	323 36.8%	98 11.2%	225 25.7%
Total		3'386	2096 61.9%	724 21.4%	385 11.4%	1109 32.8%	210 6.2%	899 26.6%
Musique		2012	501	319 63.7%	71 14.2%	67 13.4%	138 27.5%	17 3.4%
	2013	493	312 63.3%	84 17.0%	54 11.0%	138 28.0%	18 3.7%	120 24.3%
	2014	500	288 57.6%	125 25.0%	53 10.6%	178 35.6%	37 7.4%	141 28.2%
	2015	486	312 64.2%	143 29.4%	31 6.4%	174 35.8%	65 13.4%	109 22.4%
	Total	1'980	1'231 62.2%	423 21.4%	205 10.4%	628 31.7%	137 6.9%	491 24.8%

Tableau 14 : Réussite et abandon des études des titulaires d'une maturité gymnasiale, différenciés selon les groupes d'option spécifique

Le taux d'abandon le plus bas (12,6%) est celui du groupe d'option spécifique « Langues anciennes ». Suivent de près les groupes « Économie et droit » (17,3%), « Langue moderne » (17,4%) et « Physique et applications des mathématiques » (17,9%). Le taux d'abandon du groupe « Biologie et chimie » est un peu plus élevé (19,9%). Les groupes d'option spécifique décrits jusqu'ici obtiennent cependant tous de meilleurs résultats que les titulaires d'un certificat passerelle en moyenne (22,2%). Le tableau des taux d'abandon est moins bon pour les autres groupes d'option spécifique : 23,0% pour le groupe « Philosophie/Pédagogie/Psychologie », 24,8% pour le groupe « Musique » et 26,6% pour le groupe « Arts visuels ». Le taux de réussite aux études après cinq ans donne l'ordre comparable suivant pour les groupes d'option spécifique : « Langues anciennes » 75,4%, « Langue moderne » 71,8%, « Économie et droit » 71,7%, « Physique et applications des mathématiques » 71,5%, « Biologie et chimie » 70,3%, « Philosophie/Pédagogie/Psychologie » 66,2%, « Musique » 62,2%, « Arts visuels » 61,9%. Ces valeurs sont moins élevées pour la passerelle (66,2%) que pour les cinq premiers groupes d'option spécifique, exactement au même niveau que pour la « philosophie/pédagogie/psychologie » et meilleures que pour

les deux groupes d'option spécifique dans le domaine artistique⁴. Ces résultats donnent également lieu à une évaluation positive de la voie de la passerelle.

Il faut encore noter que, par rapport aux évaluations EVAMAR-II des résultats des différents groupes d'option spécifique, la hiérarchie de base se confirme, mais que les groupes « Économie et droit » et « Langue moderne » obtiennent de bien meilleurs résultats en termes de réussite effective aux études que dans la comparaison EVAMAR-II. Cela est probablement lié au choix spécifique des études et devrait être étudié plus en détail. Il est probable que la préparation propre à l'option spécifique, qui n'a pas été étudiée dans EVAMAR II, ait un effet positif sur les filières d'études apparentées. Par ailleurs, la position de pointe du groupe d'option spécifique « Langues anciennes » apparaît encore plus nettement dans les comparaisons EVAMAR II en ce qui concerne la réussite effective aux études.

5.3.6 Comparaison avec les examens passerelle avant la réforme de 2012

La réforme de l'examen passerelle en 2012 avait pour but d'améliorer sa pertinence pour l'aptitude générale aux études. Il convient donc également de comparer la réussite aux études avant et après la réforme. Le tableau 15 présente les résultats des entrants de 2005 à 2011 et des diplômés jusqu'en 2020. En plus des tableaux précédents, les diplômes de bachelor universitaires après huit ans et jusqu'en 2020 sont également présentés.

Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	BA univ. après 8 ans	BA univ. jusqu'en 2020	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
2005	71	45 63.4%	55 77.5%	57 80.3%	5 7.0%	9 12.7%	14 19.7%	0 0.0%	14 19.7%
2006	247	173 70.0%	187 75.7%	192 77.7%	40 16.2%	15 6.1%	55 22.3%	2 0.8%	53 21.5%
2007	277	181 65.3%	209 75.5%	213 76.9%	44 15.9%	20 7.2%	64 23.1%	1 0.4%	63 22.7%
2008	328	223 68.0%	259 79.0%	264 80.5%	37 11.3%	27 8.2%	64 19.5%	1 0.3%	63 19.2%
2009	365	257 70.4%	291 79.7%	294 80.5%	47 12.9%	24 6.6%	71 19.5%	5 1.4%	66 18.1%
2010	384	246 64.1%	280 72.9%	283 73.7%	73 19.0%	28 7.3%	101 26.3%	5 1.3%	96 25.0%
2011	483	292 60.5%	332 68.7%	333 68.9%	91 18.8%	59 12.2%	150 31.1%	10 2.1%	140 29.0%
Total	2'155	1'417 65.8%	1'613 74.8%	1'636 75.9%	337 15.6%	182 8.4%	519 24.1%	24 1.1%	495 23.0%

Tableau 15: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle 2005-2011

Il est intéressant de noter qu'immédiatement après l'introduction de la passerelle, les abandons d'études ont été moins nombreux que la moyenne de tous les titulaires d'un certificat passerelle ayant entamé un cursus de bachelor universitaire entre 2012 et 2015 (22,2%, voir tableau 9), avant que les abandons ne dépassent cette moyenne actuelle avec les volées 2010 et 2011. En moyenne générale, tant le taux d'abandon que le taux de réussite n'ont connu qu'une très légère amélioration après cinq ans (-0,8%

⁴ À noter que les étudiants qui abandonnent leurs études dans les trois derniers groupes d'option spécifique mentionnés se tournent vers une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique dans une proportion légèrement à nettement plus élevée (voir tableau 14) que ceux des autres groupes et y obtiennent avec succès un diplôme de bachelor. En entamant au préalable des études universitaires qu'ils n'ont pas achevées, ils ont toutefois fait un détour.

et + 0,4%). On constate donc que la réforme de 2012 n'a entraîné une amélioration visible des indicateurs de réussite universitaire que pour les deux dernières volées juste avant la réforme.

5.3.7 Comparaison des examens passerelle avec la maturité pour adultes

Il est particulièrement intéressant de comparer les résultats obtenus par les titulaires d'un certificat passerelle avec ceux obtenus par les titulaires d'un certificat de maturité pour adultes en vertu des dispositions particulières des écoles de maturité. Avant l'introduction des examens complémentaires passerelle, cette voie était, avec l'examen suisse de maturité ESM/CSM, la seule voie permettant d'obtenir un certificat d'admission général pour adultes dans l'esprit de la perméabilité du système éducatif. Elle reste aujourd'hui encore la seule possibilité pour les personnes ne possédant ni maturité professionnelle ni maturité spécialisée. Le tableau 16 montre les chiffres de réussite et d'abandon des études depuis 2005. Le taux d'abandon était d'abord encore de 28,2%, puis il a progressivement augmenté pour atteindre un niveau comparable à celui des titulaires d'un certificat de maturité ESM/CSM (voir tableau 9). Il s'agit probablement d'un effet de l'introduction de la passerelle : les personnes titulaires d'une maturité professionnelle sortent du groupe « maturité pour adultes », mais étaient en même temps les plus performants parmi les étudiants des écoles de maturité pour adultes. De même, les taux pour les certificats après huit ans et jusqu'en 2020 présentés ici, comme dans le tableau 15 précédent, sont nettement moins bons que pour les titulaires d'un certificat passerelle.

Début des études	Total	BA univ. après 5 ans	BA univ. après 8 ans	BA univ. jusqu'en 2020	Pas de BA en 2020	BA HES ou HEP	Pas de BA univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
2005	248	95 38.3%	162 65.3%	175 70.6%	51 20.6%	22 8.9%	73 29.4%	3 1.2%	70 28.2%
2006	327	111 33.9%	192 58.7%	216 66.1%	80 24.5%	31 9.5%	111 33.9%	4 1.2%	107 32.7%
2007	318	119 37.4%	186 58.5%	204 64.2%	87 27.4%	27 8.5%	114 35.8%	7 2.2%	107 33.6%
2008	320	150 46.9%	182 56.9%	188 58.8%	102 31.9%	30 9.4%	132 41.3%	13 4.1%	119 37.2%
2009	310	150 48.4%	188 60.6%	190 61.3%	88 28.4%	32 10.3%	120 38.7%	7 2.3%	113 36.5%
2010	260	105 40.4%	133 51.2%	137 52.7%	89 34.2%	34 13.1%	123 47.3%	12 4.6%	111 42.7%
2011	240	127 52.9%	153 63.8%	155 64.6%	70 29.2%	15 6.3%	85 35.4%	11 4.6%	74 30.8%
2012	279	122 43.7%	163 58.4%	163 58.4%	97 34.8%	19 6.8%	116 41.6%	11 3.9%	105 37.6%
2013	267	117 43.8%		146 54.7%	102 38.2%	19 7.1%	121 45.3%	27 10.1%	94 35.2%
2014	252	113 44.8%		123 48.8%	112 44.4%	17 6.7%	129 51.2%	33 13.1%	96 38.1%
2015	315	147 46.7%		147 46.7%	152 48.3%	16 5.1%	168 53.3%	52 16.5%	116 36.8%
Total	3'136	1'356 43.2%	1'359 59.0%	1'844 58.8%	1'030 32.8%	262 8.4%	1'292 41.2%	180 5.7%	1'112 35.5%

Tableau 16: Réussite et abandon des études des titulaires d'une maturité pour adultes depuis 2005

6 Comparaison des filières d'études fréquentées et achevées

6.1 Comparaison entre l'examen passerelle, les maturités cantonales et les maturités ESM/CSM

Dans ce chapitre, nous allons examiner de manière encore plus différenciée les filières d'études de bachelor universitaires fréquentées et achevées, regroupées dans les groupes de filières du Système d'information universitaire suisse (SIUS). Sont considérés les étudiants ayant entamé des études de bachelor universitaires entre 2012 et 2015 avec un certificat d'admission obtenu à l'examen suisse de maturité de la CSM, à l'examen complémentaire « Passerelle » ou dans un gymnase cantonal avec une maturité reconnue par la Confédération. Le tableau 17 présente principalement les chiffres suivants à ce sujet : répartition en pourcentage des entrées en bachelor dans les hautes écoles universitaires sur les groupes de filières d'études selon le catalogue des branches SIUS et répartition en pourcentage des diplômés de bachelor universitaires selon le SIUS (voir figure 7), les taux de diplômés de bachelor universitaires jusqu'en 2020 par groupe de filières d'études selon le SIUS ainsi que les abandons d'études dans les groupes de filières de bachelor universitaires. Comme dans les analyses précédentes, les changements de branche d'études au sein des études de bachelor universitaires ne sont pas saisis en tant qu'abandons et ne sont visibles qu'indirectement et uniquement en tant que changement de groupe de filières d'études à partir des proportions des groupes de filières d'études modifiées entre le début des études et l'obtention du diplôme.

Il apparaît que, par rapport aux étudiants titulaires d'un certificat de maturité cantonale reconnu, les titulaires d'un certificat passerelle ont entrepris un peu plus de filières en sciences humaines et sociales, un peu moins de filières en sciences économiques, un peu plus de filières en droit, nettement plus de filières en sciences exactes et naturelles, un peu moins de filières en médecine et en pharmacie et nettement moins de filières en sciences techniques. Il s'agit donc plutôt d'études qui ne peuvent pas être étudiées de la même manière dans les hautes écoles spécialisées.

Cette répartition des entrées dans les groupes de filières d'études ne subit que des décalages insignifiants pour les diplômés de bachelor universitaires obtenus avec succès. Ceux-ci sont présentés dans la colonne « Différence de proportion ». Les filières d'études en sciences humaines et sociales enregistrent les plus fortes augmentations de parts (parmi les plus faibles) : 1,5% chez les titulaires d'un certificat passerelle, 1,9% chez les titulaires d'un certificat de maturité cantonale et tout de même 6,6% chez les titulaires d'une maturité ESM/CSM. Les baisses de proportion les plus importantes (parmi les plus élevées dans l'ensemble) se trouvent dans les filières des sciences exactes et naturelles : -3.6% chez les titulaires d'un certificat passerelle, -1.8% chez les titulaires d'une maturité cantonale et -4.7% chez les étudiants titulaires d'une maturité ESM/CSM. Les causes de ces changements peuvent être aussi bien des abandons d'études à des taux différents que des changements de branche d'études dans d'autres groupes de filières.

Les champs verts indiquent les pourcentages de diplômés de bachelor au sein des différents groupes de filières d'études jusqu'en 2020. De grandes différences apparaissent uniquement en comparaison avec les étudiants titulaires d'une maturité ESM/CSM, dont les résultats sont également nettement moins bons en ce qui concerne cet indicateur.

Les taux d'abandon des titulaires d'un certificat passerelle dans les différents groupes de filières d'études sont, à l'exception du droit, légèrement supérieurs à ceux des étudiants titulaires d'une maturité cantonale, sont un peu plus élevés pour la médecine et la pharmacie et, pour une fois, clairement supérieurs pour les sciences exactes et naturelles. Ce dernier point pourrait indiquer que le niveau moyen des compétences en mathématiques des titulaires d'une maturité professionnelle (voir tableau 1 et figure 1), qui est nettement inférieur à celui des gymnasiens, n'est pas suffisamment relevé par la préparation à l'examen passerelle, dont la réussite est néanmoins possible en raison des règles de compensation des notes insuffisantes. Le taux d'abandon des titulaires d'une maturité ESM/CSM est en outre nettement plus élevé dans tous les groupes de filières.

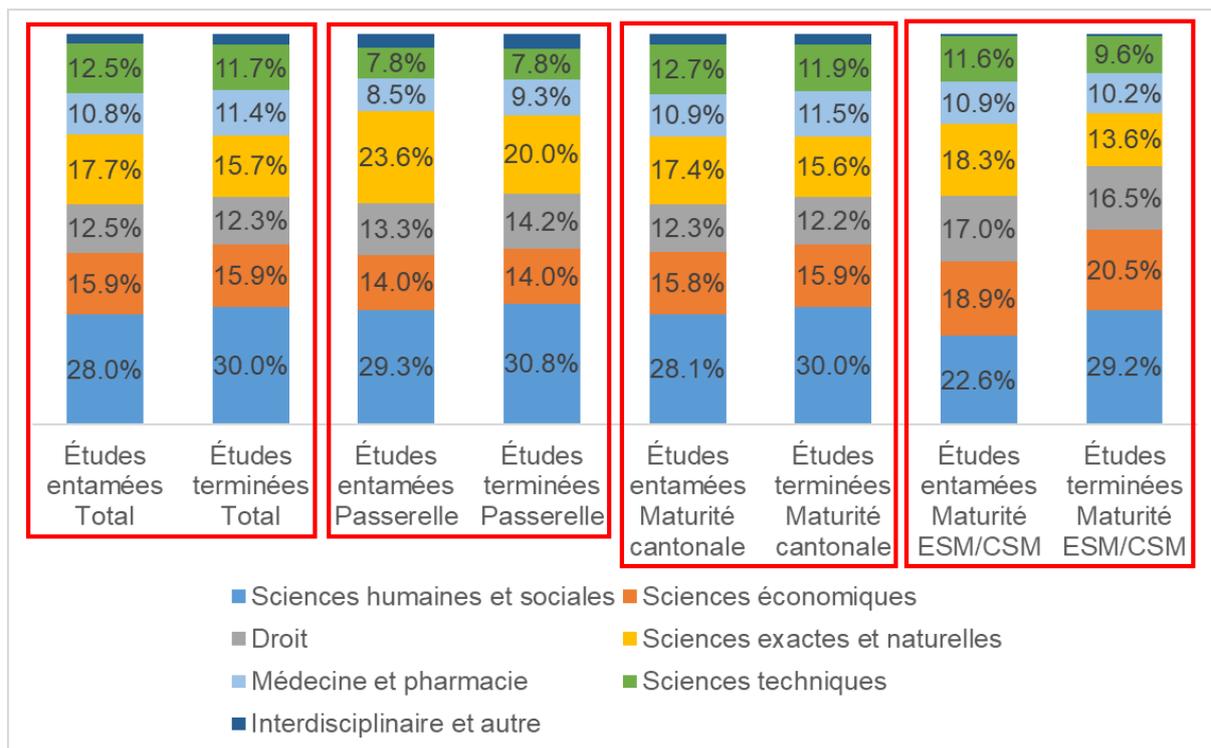


Figure 7: Comparaison des filières d'études universitaires de niveau bachelor entamées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020, par groupe de filières SIUS

Si l'on tient compte de la durée de scolarité nettement plus courte des titulaires d'un certificat passerelle par rapport à celle des titulaires d'une maturité gymnasiale, l'image globale positive de la passerelle, telle qu'elle a été dessinée jusqu'à présent se confirme et, du point de vue du système global, elle est encore renforcée par la structure légèrement différente des choix d'études des titulaires d'un certificat passerelle, adaptée de manière complémentaire à l'offre d'études des hautes écoles spécialisées.

Le tableau 18 présente une comparaison encore plus directe des chiffres sélectionnés dans le tableau 17.

	Groupe de filières d'études	Admission aux études	Diplôme dans le groupe de filières entamé	Différence de proportion	Diplôme BA univ.							BA HES ou HEP	Pas de BA en 2020	Pas de Ba univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.
					Sciences humaines et sociales	Sciences économiques	Droit	Sciences exactes et naturelles	Médecine et pharmacie	Sciences techniques	Interdisciplinaire et autre					
Maturités ESM/CSM	Sciences humaines et sociales	425	241		241	4	2	3	2	0	2	25	146	171	33	138
		22.6%	29.2%	6.6%	56.7%	0.9%	0.5%	0.7%	0.5%	0.0%	0.5%	5.9%	34.4%	40.2%	7.8%	32.5%
	Sciences économiques	356	169		16	169	5	4	2	1	0	27	132	159	29	130
		18.9%	20.5%	1.5%	4.5%	47.5%	1.4%	1.1%	0.6%	0.3%	0.0%	7.6%	37.1%	44.7%	8.1%	36.5%
	Droit	319	136		26	8	136	3	0	1	0	13	132	145	27	118
		17.0%	16.5%	-0.5%	8.2%	2.5%	42.6%	0.9%	0.0%	0.3%	0.0%	4.1%	41.4%	45.5%	8.5%	37.0%
	Sciences exactes et naturelles	343	112		17	10	2	112	14	9	0	25	154	179	42	137
		18.3%	13.6%	-4.7%	5.0%	2.9%	0.6%	32.7%	4.1%	2.6%	0.0%	7.3%	44.9%	52.2%	12.2%	39.9%
	Médecine et pharmacie	205	84		13	6	6	9	84	0	0	16	71	87	12	75
		10.9%	10.2%	-0.7%	6.3%	2.9%	2.9%	4.4%	41.0%	0.0%	0.0%	7.8%	34.6%	42.4%	5.9%	36.6%
Sciences techniques	218	79		6	9	0	7	2	79	1	28	86	114	21	93	
	11.6%	9.6%	-2.0%	2.8%	4.1%	0.0%	3.2%	0.9%	36.2%	0.5%	12.8%	39.4%	52.3%	9.6%	42.7%	
Interdisciplinaire et autre	13	5		4	0	0	0	0	0	5	0	4	4	1	3	
	0.7%	0.6%	-0.1%	30.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	38.5%	0.0%	30.8%	30.8%	7.7%	23.1%	
Total	1'879	826		323	206	151	138	104	90	8	134	725	859	165	694	
	100.0%	100.0%		17.2%	11.0%	8.0%	7.3%	5.5%	4.8%	0.4%	7.1%	38.6%	45.7%	8.8%	36.9%	
Passerelle	Sciences humaines et sociales	647	426		426	2	8	10	1	1	7	25	167	192	49	143
		29.3%	30.8%	1.5%	65.8%	0.3%	1.2%	1.5%	0.2%	0.2%	1.1%	3.9%	25.8%	29.7%	7.6%	22.1%
	Sciences économiques	309	194		15	194	15	4	3	1	2	14	61	75	23	52
		14.0%	14.0%	0.1%	4.9%	62.8%	4.9%	1.3%	1.0%	0.3%	0.6%	4.5%	19.7%	24.3%	7.4%	16.8%
	Droit	293	197		12	2	197	6	2	0	0	2	72	74	21	53
		13.3%	14.2%	1.0%	4.1%	0.7%	67.2%	2.0%	0.7%	0.0%	0.0%	0.7%	24.6%	25.3%	7.2%	18.1%
Sciences exactes et naturelles	521	276		11	4	1	276	22	11	4	39	153	192	46	146	
	23.6%	20.0%	-3.6%	2.1%	0.8%	0.2%	53.0%	4.2%	2.1%	0.8%	7.5%	29.4%	36.9%	8.8%	28.0%	
Médecine et pharmacie	189	129		5	1	1	3	129	0	1	17	32	49	10	39	
	8.5%	9.3%	0.8%	2.6%	0.5%	0.5%	1.6%	68.3%	0.0%	0.5%	9.0%	16.9%	25.9%	5.3%	20.6%	

	Groupe de filières d'études	Admission aux études	Diplôme dans le groupe de filière entamé	Différence de proportion	Diplôme BA univ.						BA HES ou HEP	Pas de BA en 2020	Pas de Ba univ. en 2020	Encore en études BA univ. en 2020	Abandon BA univ.	
					Sciences humaines et sociales	Sciences Économiques	Droit	Sciences exactes et naturelles	Médecine et pharmacie	Sciences techniques						Interdisciplinaire et autre
	Sciences techniques	173	108		2	4	1	7	2	108	1	12	36	48	7	41
		7.8%	7.8%	0.0%	1.2%	2.3%	0.6%	4.0%	1.2%	62.4%	0.6%	6.9%	20.8%	27.7%	4.0%	23.7%
	Interdisciplinaire et autre	79	53		1	0	1	2	0	0	53	2	20	22	6	16
		3.6%	3.8%	0.3%	1.3%	0.0%	1.3%	2.5%	0.0%	0.0%	67.1%	2.5%	25.3%	27.8%	7.6%	20.3%
Total		2'211	1'383		472	207	224	308	159	121	68	111	541	652	162	490
		100.0%	100.0%		21.3%	9.4%	10.1%	13.9%	7.2%	5.5%	3.1%	5.0%	24.5%	29.5%	7.3%	22.2%
Maturités cantonales reconnues	Sciences humaines et sociales	15'341	10'617		10'617	126	165	130	145	41	112	1'143	2'862	4'005	936	3'069
		28.1%	30.0%	1.9%	69.2%	0.8%	1.1%	0.8%	0.9%	0.3%	0.7%	7.5%	18.7%	26.1%	6.1%	20.0%
	Sciences économiques	8'643	5'635		591	5'635	349	94	58	22	35	402	1'457	1859	503	1'356
		15.8%	15.9%	0.1%	6.8%	65.2%	4.0%	1.1%	0.7%	0.3%	0.4%	4.7%	16.9%	21.5%	5.8%	15.7%
	Droit	6'721	4'302		366	87	4'302	84	67	7	20	310	1'478	1'788	535	1'253
		12.3%	12.2%	-0.2%	5.4%	1.3%	64.0%	1.2%	1.0%	0.1%	0.3%	4.6%	22.0%	26.6%	8.0%	18.6%
	Sciences exactes et naturelles	9'488	5'519		341	203	68	5'519	486	178	83	709	1'901	2'610	672	1'938
		17.4%	15.6%	-1.8%	3.6%	2.1%	0.7%	58.2%	5.1%	1.9%	0.9%	7.5%	20.0%	27.5%	7.1%	20.4%
	Médecine et pharmacie	5'942	4'084		294	58	66	186	4'084	27	10	350	867	1'217	228	989
		10.9%	11.5%	0.6%	4.9%	1.0%	1.1%	3.1%	68.7%	0.5%	0.2%	5.9%	14.6%	20.5%	3.8%	16.6%
Sciences techniques	6'934	4'205		157	181	33	307	108	4'205	41	798	1'104	1'902	374	1'528	
	12.7%	11.9%	-0.8%	2.3%	2.6%	0.5%	4.4%	1.6%	60.6%	0.6%	11.5%	15.9%	27.4%	5.4%	22.0%	
Interdisciplinaire et autre	1'470	1'036		70	31	7	33	9	4	1'036	75	205	280	86	194	
	2.7%	2.9%	0.2%	4.8%	2.1%	0.5%	2.2%	0.6%	0.3%	70.5%	5.1%	13.9%	19.0%	5.9%	13.2%	
Total		54'539	35'398		12'436	6'321	4'990	6'353	4'957	4'484	1'337	3'787	9'874	13'661	3'334	10'327
		100.0%	100.0%		22.8%	11.6%	9.1%	11.6%	9.1%	8.2%	2.5%	6.9%	18.1%	25.0%	6.1%	18.9%

Tableau 17: Comparaison des filières d'études BA universitaires entamées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020 par groupe de filières SIUS

Groupe de filières	Répartition Entrée Groupe de filières				Répartition Diplôme même groupe de filières				Taux de réussite dans le même groupe de filières jusqu'en 2020				Abandon BA univ. jusqu'en 2020			
	Total	Pas-serelle	Mat. cant.	Mat. ESM/ CSM	Total	Pas-serelle	Mat. cant.	Mat. ESM/ CSM	Total	Pas-serelle	Mat. cant.	Mat. ESM/ CSM	Total	Pas-serelle	Mat. cant.	Mat. ESM/ CSM
Sciences humaines et sociales	28.0%	29.3%	28.1%	22.6%	30.0%	30.8%	30.0%	29.2%	68.8%	65.8%	69.2%	56.7%	20.4%	22.1%	20.0%	32.5%
Sciences économiques	15.9%	14.0%	15.8%	18.9%	15.9%	14.0%	15.9%	20.5%	64.4%	62.8%	65.2%	47.5%	16.5%	16.8%	15.7%	36.5%
Droit	12.5%	13.3%	12.3%	17.0%	12.3%	14.2%	12.2%	16.5%	63.2%	67.2%	64.0%	42.6%	19.4%	18.1%	18.6%	37.0%
Sciences exactes et naturelles	17.7%	23.6%	17.4%	18.3%	15.7%	20.0%	15.6%	13.6%	57.1%	53.0%	58.2%	32.7%	21.5%	28.0%	20.4%	39.9%
Médecine et pharmacie	10.8%	8.5%	10.9%	10.9%	11.4%	9.3%	11.5%	10.2%	67.8%	68.3%	68.7%	41.0%	17.4%	20.6%	16.6%	36.6%
Sciences techniques	12.5%	7.8%	12.7%	11.6%	11.7%	7.8%	11.9%	9.6%	60.0%	62.4%	60.6%	36.2%	22.7%	23.7%	22.0%	42.7%
Interdisciplinaire et autre	2.7%	3.6%	2.7%	0.7%	2.9%	3.8%	2.9%	0.6%	70.0%	67.1%	70.5%	38.5%	13.6%	20.3%	13.2%	23.1%
Total / Moyenne	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	64.1%	62.6%	64.9%	44.0%	19.6%	22.2%	18.9%	36.9%

Tableau 18: Comparaison directe de chiffres sélectionnés entre les titulaires d'un certificat passerelle et les autres filières de BA universitaires commencées en 2012-2015 et terminées en 2020

6.2 Comparaison interne par groupe de maturité professionnelle

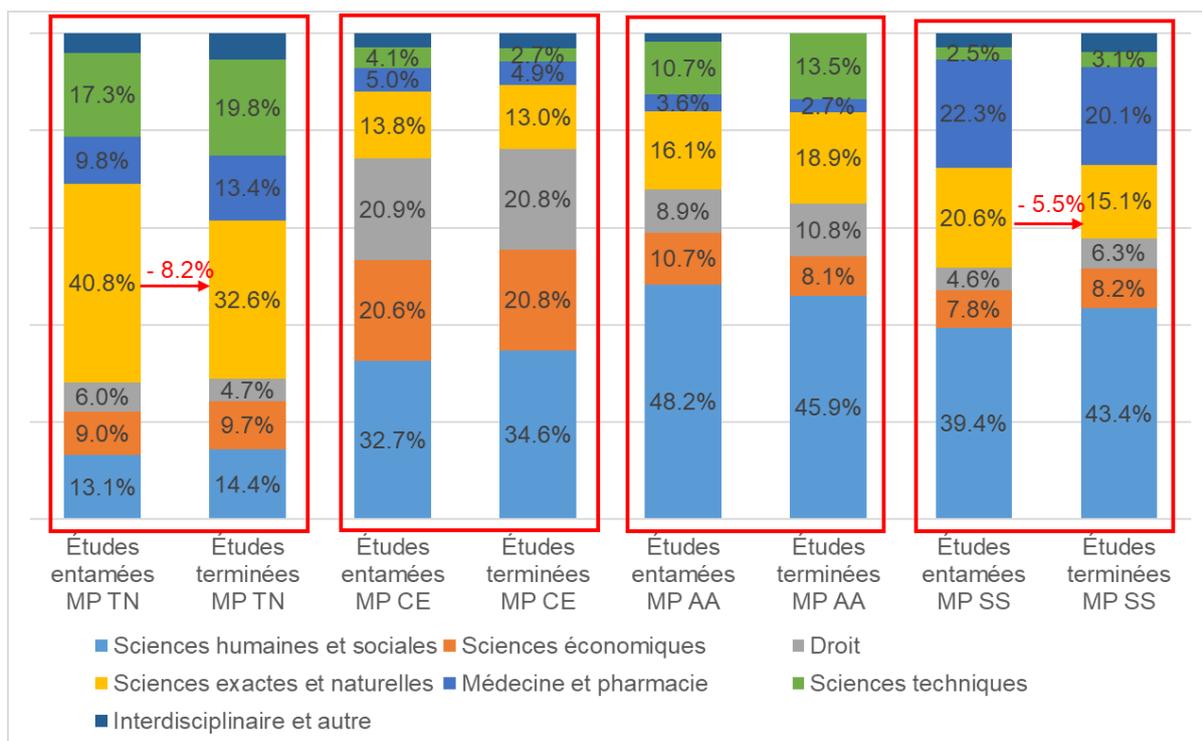
La différenciation des titulaires d'un certificat passerelle selon les orientations de la maturité professionnelle effectuée au chapitre 5.3.3 est également intéressante pour la question des groupes de filières universitaires entamées et achevées. Le tableau 19 présente donc les chiffres correspondants pour les étudiants entrés en études de bachelor universitaires entre 2012 et 2015 avec un certificat passerelle, répartis selon les groupes « technique-sciences naturelles », « commerce-économie », « arts » et « santé-social-autres » (voir aussi figure 8). Les raisons exposées au chapitre 5.3.3 s'appliquent à la concentration des certificats de maturité professionnelle sur ces quatre groupes et au nombre plus restreint de données disponibles dans cette optique.

On constate que la proportion relativement élevée de nouveaux étudiants en sciences humaines et sociales titulaires d'un certificat passerelle, décrite au chapitre 6.1, se reflète surtout dans les groupes de maturité professionnelle « arts » (48,2% de ce groupe), « santé-social-autres » (39,4%) et « commerce-économie » (32,7%), tout comme la proportion relativement élevée dans le groupe de filières d'études « sciences exactes et naturelles », surtout dans le groupe de maturité professionnelle « technique-sciences naturelles ». Au sein des différents groupes de maturité professionnelle, les proportions les plus élevées se trouvent dans les groupes de filières d'études apparentées aux orientations de la maturité professionnelle, le plus nettement dans le groupe « technique-sciences naturelles » (sciences exactes et naturelles [40,8%] et sciences techniques [17,3%]). Mais aucun de ces pourcentages maximaux ne dépasse 50%, et pour chaque groupe de maturité professionnelle, il y a des pourcentages dans chaque groupe de filières. La passerelle n'est donc pas seulement perçue comme une possibilité d'entreprendre des études qui ne peuvent pas être étudiées de manière similaire dans les hautes écoles spécialisées, mais aussi comme un accès à de nouveaux domaines d'études.

La répartition des entrées dans les groupes de filières d'études ne subit, même avec cette différenciation selon les groupes de maturité professionnelle, que des déplacements insignifiants pour les diplômes de bachelor universitaires (pour l'ensemble du groupe, voir chap. 6.1). Les baisses de pourcentage les plus importantes se trouvent à nouveau dans les filières d'études en sciences exactes et naturelles, cette fois-ci présentées comme suit pour chaque groupe: -8,3% pour le groupe « technique-sciences naturelles » et -5,5% pour le groupe « santé-social-autres ».

Pour ces deux orientations de la maturité professionnelle, cela se reflète également dans les taux d'abandon des études relativement élevés de 32,7% (« technique-sciences naturelles ») et de 32,8% (« santé-social-autres ») pour les étudiants qui ont commencé des études en sciences exactes et naturelles. Pour le groupe « santé-social-autres », nous avons déjà constaté au chapitre 5.3.3 un taux d'abandon relativement élevé dans l'ensemble, qui s'avère élevé non seulement pour le groupe de filières « sciences exactes et naturelles », mais aussi pour le groupe « sciences humaines et sociales » (31,5%) ainsi que pour « médecine et pharmacie » (34,9%). Le taux également élevé pour les sciences techniques n'est que peu fiable en raison du faible nombre de cas. Pour le groupe « technique-sciences naturelles », où les étudiants ont commencé à 40,8% des études en sciences exactes et naturelles et qui présente des taux d'abandon relativement bas pour tous les autres groupes de filières (20,5% et moins), le taux d'abandon relativement élevé dans son domaine d'études principal est en revanche plutôt surprenant. Les taux d'abandon également très élevés des groupes « commerce-économie » en sciences techniques (32,3%) et « arts » en sciences économiques (33,3%) ne sont cependant que peu fiables en raison du faible nombre de cas.

Dans l'ensemble, outre l'adéquation entre la formation préalable du groupe « santé-social-autres » et l'examen passerelle, évoquée au chap. 5.3.3, il conviendrait de se pencher sur les causes des abandons d'études relativement élevés en sciences exactes et naturelles pour le groupe « technique-sciences naturelles », proche de la discipline. L'image globale de la passerelle reste cependant positive.



MP TN : technique-sciences naturelles ; MP CE : commerce-économie ; MP AA : arts ;
 MP SS : santé-social-autres

Figure 8 : Comparaison entre les titulaires d'un certificat passerelle issus de différentes orientations de la maturité professionnelle dans les filières d'études universitaires BA commencées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020, par groupe de filières SIUS

Répartition Entrée Groupe de filières					Répartition Diplôme même groupe de filières				Différence de proportion entre le début et la fin des études				Abandon BA univ. jusqu'en 2020			
Orientation de la MP*/ Groupe de filières d'études	MP TN	MP CE	MP AA	MP SS	MP TN	MP CE	MP AA	MP SS	MP TN	MP CE	MP AA	MP SS	MP TN	MP CE	MP AA	MP SS
Sciences humaines et sociales	63 13.1%	244 32.7%	27 48.2%	111 39.4%	43 14.4%	168 34.6%	17 45.9%	69 43.4%	1.3%	2.0%	-2.3%	4.0%	10 15.9%	45 18.4%	6 22.2%	35 31.5%
Sciences économiques	43 9.0%	154 20.6%	6 10.7%	22 7.8%	29 9.7%	101 20.8%	3 8.1%	13 8.2%	0.8%	0.2%	-2.6%	0.4%	7 16.3%	21 13.6%	2 33.3%	3 13.6%
Droit	29 6.0%	156 20.9%	5 8.9%	13 4.6%	14 4.7%	101 20.8%	4 10.8%	10 6.3%	-1.3%	-0.1%	1.9%	1.7%	5 17.2%	31 19.9%	1 20.0%	1 7.7%
Sciences exactes et naturelles	196 40.8%	103 13.8%	9 16.1%	58 20.6%	97 32.6%	63 13.0%	7 18.9%	24 15.1%	-8.3%	-0.8%	2.8%	-5.5%	64 32.7%	21 20.4%	2 22.2%	19 32.8%
Médecine et pharmacie	47 9.8%	37 5.0%	2 3.6%	63 22.3%	40 13.4%	24 4.9%	1 2.7%	32 20.1%	3.6%	0.0%	-0.9%	-2.2%	4 8.5%	8 21.6%	0 0.0%	22 34.9%
Sciences techniques	83 17.3%	31 4.1%	6 10.7%	7 2.5%	59 19.8%	13 2.7%	5 13.5%	5 3.1%	2.5%	-1.5%	2.8%	0.7%	17 20.5%	10 32.3%	1 16.7%	2 28.6%
Interdisciplinaire et autre	19 4.0%	22 2.9%	1 1.8%	8 2.8%	16 5.4%	15 3.1%	0 0.0%	6 3.8%	1.4%	0.1%	-1.8%	0.9%	2 10.5%	4 18.2%	1 100%	0 0.0%
Total / Moyenne	480 100%	747 100%	56 100%	282 100%	298 100.0%	485 100.0%	37 100.0%	159 100.0%					109 22.7%	140 18.7%	13 23.2%	82 29.1%

* MP TN : technique-sciences naturelles ; MP CE : commerce-économie ; MP AA : arts ; MP SS : santé-social-autres

Tableau 19 : Comparaison directe de chiffres sélectionnés entre les titulaires d'un certificat passerelle issus de différentes orientations de la maturité professionnelle et les filières d'études universitaires de BA commencées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020.

7 Résumé et conclusions

Depuis 2005, l'examen complémentaire « Passerelle » permet aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle et, depuis 2017, aux titulaires d'un certificat de maturité spécialisée, d'obtenir le même droit d'admission général aux hautes écoles universitaires que les titulaires d'une maturité gymnasiale. Les candidats peuvent passer l'examen auprès de la Commission suisse de maturité (CSM) – comparable à l'examen suisse de maturité (ESM/CSM) – sans preuve de fréquentation d'une filière de formation formelle ou suivre des filières privées ou cantonales à des fins de préparation. Les prestataires cantonaux de tels cours d'une année organisent généralement leurs propres examens passerelle, qui sont reconnus au niveau fédéral et placés sous la surveillance de la CSM.

L'accès sans examen aux hautes écoles universitaires, accordé de manière sélective, doit être soumis à l'exigence que les ayants droit disposent également de la qualification correspondante, c'est-à-dire de l'aptitude générale aux études (voir Eberle, 2019). Alors que les titulaires d'une maturité gymnasiale devraient l'acquérir selon les objectifs des écoles de maturité gymnasiale (RRM dans la bibliographie, 1995), ce n'est pas le cas selon les objectifs de formation des maturités professionnelle et spécialisée. Tant des réflexions théoriques que des études empiriques (Eberle, 2021) indiquent que le niveau de formation des titulaires de la maturité professionnelle – et probablement aussi des titulaires de la maturité spécialisée – est inférieur à celui des titulaires d'une maturité gymnasiale pour les composantes essentielles de l'aptitude générale aux études. Il faut donc exiger de l'examen complémentaire qu'il permette de combler de telles lacunes avant l'examen, de manière à permettre l'admission ultérieure à n'importe quel cursus universitaire.

On ne s'attend pas à un rapprochement supplémentaire dans les domaines de la formation gymnasiale qui vont au-delà de l'aptitude générale aux études (parties de la préparation à des tâches exigeantes dans la société ou de la maturité sociale approfondie). De plus, les titulaires d'une maturité professionnelle disposent de compétences transversales et spécifiques à leur groupe professionnel, que les titulaires d'une maturité gymnasiale n'acquièrent pas, mais qui sont peut-être pertinentes pour l'aptitude aux études universitaires.

L'examen passerelle devrait permettre d'augmenter la perméabilité du système éducatif suisse. Il doit permettre de corriger les décisions précoces des jeunes en matière de formation, de tenir compte de l'évolution ultérieure des compétences et des capacités personnelles – il n'existe aucun instrument permettant d'attribuer des élèves au gymnase avec une précision déterministe ou de manière totalement prédictive (Eberle, sous presse) – et de corriger l'effet socialement sélectif des décisions précoces en matière de formation. Dans ce contexte, l'examen passerelle doit aussi pouvoir fournir un pronostic valide en ce qui concerne la réussite aux études.

La présente étude examine pour la première fois la réussite aux études des titulaires d'un certificat passerelle dans les hautes écoles universitaires. Pour des raisons de ressources, nous avons renoncé à collecter des données et à effectuer des tests nous-mêmes. Les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui recensent la réussite des études et de nombreuses autres variables, ont dû suffire. Même si l'achèvement avec succès d'un cursus d'études ne prouve que l'aptitude aux études pour ce cursus et pas encore l'aptitude générale aux études, les taux de réussite et d'abandon des études peuvent être considérés comme des indicateurs du fonctionnement de la transition vers les hautes écoles. Comme les statistiques de l'OFS ne font pas état des notes, il a fallu renoncer à une analyse différenciée des diplômés évalués.

Mais la variable dichotomique de réussite des études « réussi – non réussi » permet déjà de tirer des enseignements fondamentaux. En raison du nombre relativement faible d'examens complémentaires, de la révision des directives d'examen en 2012 et du fait que l'OFS ne relie systématiquement les données du degré secondaire II et du domaine de la formation tertiaire que depuis 2011, ce n'est qu'aujourd'hui que l'on dispose de données fiables de l'OFS. Toutefois, le degré de différenciation nécessaire

n'est disponible que pour le domaine des études de bachelor, c'est-à-dire le premier diplôme universitaire. En outre, il n'est pas encore possible de tirer des conclusions solides sur la réussite aux études des titulaires d'une maturité spécialisée, qui ne sont admis aux examens passerelle que depuis 2017.

En résumé, les résultats de la présente étude sont les suivants :

- L'analyse qualitative sommaire des différences entre les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de maturité professionnelle dans leurs contributions à la formation des trois composantes de compétences de l'aptitude générale aux études (compétences cognitives et non cognitives transversales ; compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études (CdB) ; connaissances et savoir-faire spécifiques à la branche d'études, qui ne sont exigés que dans certaines filières) met en évidence des lacunes du côté des titulaires d'une maturité professionnelle. Mais l'analyse montre aussi que les examens passerelle en couvrent probablement une grande partie (tableau 2). Nous disons « probablement », car on ne sait que peu de choses sur les connaissances et les compétences spécifiques nécessaires à la réussite des études universitaires (groupe de compétences 3 ; voir rapport d'experts, 2021).
- Près de 80 % des titulaires d'un certificat passerelle entament des études universitaires, dont 75 % dès l'année des examens. C'est nettement plus rapide que pour les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale.
- Les nouveaux étudiants titulaires d'un certificat passerelle se distinguent nettement des étudiants titulaires d'un certificat de maturité en ce qui concerne le niveau de formation dans la famille. La part des diplômés de la formation professionnelle du degré secondaire II est la plus élevée dans le premier groupe (environ 30 % contre environ 15 %), le diplôme de haute école n'arrivant qu'en troisième position comme diplôme le plus élevé dans les ménages dans lesquels ils vivent (environ 25 % contre environ 50 %). Cette différence est encore plus marquée en comparaison avec les titulaires d'une maturité ESM/CSM. On constate que l'accès aux hautes écoles universitaires par le biais de l'examen passerelle représente certes une petite part des admissions (environ 3 %), mais qu'il a dans ce cadre un effet équilibrant au niveau social (contrairement à l'accès ESM/CSM).
- Pour les cohortes d'entrée 2012-2015, il y avait en 2020 un peu plus de titulaires d'un certificat passerelle encore en études de bachelor universitaires (7,3 %) que d'étudiants titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération (6,1 %), mais moins que de titulaires d'une maturité ESM/CSM (8,8 %).
- Le taux de réussite des titulaires d'un certificat passerelle dans les volées 2012-2015 (66,2 %) se situe après cinq ans dans la moyenne de tous les étudiants des filières de bachelor universitaires entrés en études depuis 2005 (66,7 %) ; il est légèrement inférieur à celui des étudiants titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération (70,3 %), mais nettement supérieur à celui des étudiants titulaires d'une maturité ESM/CSM (49,1 %). Avec 22,2 %, le taux d'abandon des études pour cette cohorte se situe dans la moyenne générale de tous les étudiants universitaires entrants des mêmes années 2012-2015 (22,3 %). Comme la présente étude s'intéresse à la réussite des études universitaires – l'examen passerelle étant axé sur l'accès aux hautes écoles universitaires –, les changements vers une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique sont également considérés comme des abandons, mais pas les changements de filière au sein des hautes écoles universitaires. Le taux d'abandon des titulaires d'un certificat passerelle est en revanche légèrement supérieur à celui des étudiants titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération (18,9 %), mais nettement inférieur à celui des titulaires d'une maturité ESM/CSM (36,9 %).
- Le taux d'abandon des études des étudiants titulaires d'un certificat passerelle cantonal (20,4 %) est inférieur de 6,4 % à celui des étudiants titulaires d'un certificat de l'examen complémentaire centralisé de la CSM (26,8 %). Le taux de réussite des études après cinq ans est également meilleur chez les titulaires d'un certificat passerelle cantonal (68,2 %) que chez les titulaires d'un certificat de l'examen complémentaire centralisé (60,9 %).

- Les titulaires d'un certificat de l'examen complémentaire des cantons alémaniques ont des taux d'abandon des études plus bas (18,5% contre 26,8%) et des taux de réussite après cinq ans plus élevés (69,0% contre 65,4%) que ceux de la Suisse latine. En Suisse alémanique, le taux d'abandon des études n'est que de 1,5% supérieur à celui des diplômés des gymnases cantonaux, alors qu'il est de 5,9% en Suisse latine, soit environ quatre fois plus que la valeur de la différence en Suisse alémanique.
- Le groupe des titulaires d'un certificat passerelle avec une maturité professionnelle commerciale et économique obtient les meilleurs résultats en comparaison de tous les groupes de maturité professionnelle (taux de réussite des études après cinq ans : 69,7%, taux d'abandon des études : 18,7%), suivi par les groupes « technique-sciences naturelles » (66,9% et 22,7%), « arts » (66,1% et 23,2%) et, plus loin, « santé-social-autres » (59,9% et 29,1%).
- Les titulaires d'une MP1 des cohortes d'entrée 2012-2015 ont un taux d'abandon des études de 18,9%, nettement inférieur de 6,4% à celui des titulaires d'une MP2 (25,3%), et leur taux de réussite après cinq ans est de 70,5%, soit 7,3% de plus.
- Si l'on compare les groupes d'option spécifique des nouveaux étudiants titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération, le groupe « Langues anciennes » arrive clairement en tête avec un taux d'abandon des études de 12,6%. Suivent de près les groupes d'option spécifique « Économie et droit » (17,3%), « Langue moderne » (17,4%) et « Physique et applications des mathématiques » (17,9%). Le taux d'abandon du groupe « Biologie et chimie » est un peu plus élevé (19,9%). Tous ces groupes d'option spécifique obtiennent de meilleurs résultats que la moyenne des titulaires d'un certificat passerelle. En revanche, les taux d'abandon des autres groupes d'option spécifique sont comparativement moins bons que ceux de ces derniers : 23,0% pour le groupe « Philosophie/Pédagogie/Psychologie », 24,8% pour le groupe « Musique » et 26,6% pour le groupe « Arts visuels ». La comparaison des diplômes de bachelor universitaires après cinq ans donne un résultat similaire.
- Si l'on compare avec les titulaires d'un certificat passerelle avant la réforme de 2012, on constate que le taux d'abandon des études était plus bas que celui des cohortes 2012-2015 juste après l'introduction de la passerelle en 2005, avant de dépasser la moyenne actuelle avec les volées 2010 et 2011. On constate donc que la réforme n'a entraîné un taux d'abandon légèrement inférieur que pour ces deux dernières volées de l'ancien régime d'études.
- Parmi les nouveaux étudiants titulaires d'un certificat de maturité délivré par les écoles de maturité cantonales pour adultes à partir de 2005, le taux d'abandon des études était encore de 28,2% au départ, puis il a progressivement augmenté pour atteindre un niveau comparable à celui des titulaires d'une maturité ESM/CSM. Il s'agit probablement d'un effet de l'introduction de la passerelle : les personnes titulaires d'une maturité professionnelle, qui sont sans doute en même temps les plus performantes, sortent du groupe « maturité pour adultes ».
- Par rapport aux étudiants titulaires d'une maturité cantonale reconnue par la Confédération, les étudiants titulaires d'un certificat passerelle s'inscrivent davantage dans les filières des sciences humaines et sociales, un peu moins dans celles des sciences économiques, un peu plus dans celles du droit, nettement plus dans celles des sciences exactes et naturelles, un peu moins dans celles de la médecine et de la pharmacie et nettement moins dans celles des sciences techniques. Il s'agit donc plutôt d'études qui ne peuvent pas être étudiées de la même manière dans les hautes écoles spécialisées. De plus, même si, au sein des différents groupes de maturité professionnelle, on trouve les proportions les plus élevées dans les groupes de filières d'études apparentées aux orientations correspondantes de la maturité professionnelle, celles-ci représentent moins de la moitié, et pour chaque groupe de maturité professionnelle, il y a des proportions dans chaque groupe de filières d'études. La passerelle s'avère donc également être un accès à de nouveaux domaines d'études pour les titulaires d'une maturité professionnelle. La répartition des entrées dans les groupes de filières d'études ne subit que des changements insignifiants en ce qui concerne les diplômes de bachelor universitaires. Les taux d'abandon des titulaires d'un certificat passerelle dans les différents groupes de filières

d'études sont, à l'exception du droit, légèrement supérieurs à ceux des étudiants titulaires d'une maturité cantonale, sont un peu plus élevés pour la médecine et la pharmacie et, pour une fois, clairement supérieurs pour les sciences exactes et naturelles. Ce dernier point concerne surtout l'orientation « technique-sciences naturelles », proche de la maturité professionnelle, choisie par ce groupe de filières avec une part de 40,8% et est donc plutôt surprenant. Cela pourrait indiquer que le retard empiriquement prouvé des titulaires d'une maturité professionnelle en mathématiques par rapport aux titulaires d'une maturité gymnasiale n'est pas encore suffisamment rattrapé lors de la préparation à l'examen passerelle, dont la réussite est néanmoins possible en raison des possibilités de compensation des notes insuffisantes. Le taux d'abandon des titulaires d'une maturité ESM/CSM est en outre nettement plus élevé. Compte tenu de la durée de scolarité nettement plus courte des titulaires d'un certificat passerelle par rapport à celle des titulaires d'une maturité gymnasiale, l'image globale positive de la passerelle se confirme. Du point de vue de l'ensemble du système, celle-ci est encore renforcée par le fait que la structure des choix d'études des diplômés de la passerelle est légèrement différente et adaptée de manière complémentaire à l'offre d'études des hautes écoles spécialisées.

Dans l'ensemble, on peut conclure que la « passerelle Dubs » répond largement aux attentes. En effet, sur la base des indicateurs dichotomiques de réussite des études, on peut conclure que l'examen passerelle contribue dans une large mesure à combler d'éventuelles lacunes des titulaires d'une maturité professionnelle par rapport aux titulaires d'une maturité gymnasiale. Même si ces lacunes existent en moyenne chez les titulaires d'une maturité professionnelle de manière avérée (Eberle, 2021), ce sont manifestement les titulaires d'une maturité professionnelle dont les performances cognitives sont supérieures à la moyenne qui réussissent l'examen passerelle. D'un point de vue pragmatique, il est tout à fait suffisant de combler « largement » les lacunes et il faut l'accepter, car on ne peut pas s'attendre à une exhaustivité en raison de la grande différence du nombre de leçons entre les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de maturité professionnelle. La voie des examens passerelle semble être une institution bien équilibrée entre les exigences de qualité élevées posées à l'établissement d'un certificat de maturité, avec l'effet d'un accès sans examen aux hautes écoles universitaires, d'une part, et la prise en compte de demandes justifiées pour une plus grande perméabilité, d'autre part. Le risque de perte de qualité, parfois dénoncé, n'existerait qu'en cas d'examen passerelle moins exigeant ou même d'ouverture sans examen de l'accès généralisé aux filières universitaires pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée.

Mais l'analyse a également mis en évidence certains éléments, parfois même au-delà de la question initiale, qui méritent d'être approfondis :

- Même si l'examen complémentaire contribue au moins un peu à réduire la sélectivité sociale de la maturité gymnasiale, ce problème n'est pas encore résolu. Il convient d'approfondir la problématique.
- Le taux d'abandon des études chez les titulaires d'un certificat passerelle qui ont entamé des études de bachelor universitaires entre 2012 et 2015 n'est certes que légèrement supérieur en moyenne à celui des mêmes cohortes de titulaires de maturités cantonales reconnues par la Confédération et, en outre, nettement inférieur à la moyenne de certains groupes d'option spécifique des maturités gymnasiales cantonales. Un taux d'abandon des études de 23,7% au total (années d'entrée en études 2005-2015, voir tableau 8), qui se maintient à ce niveau, est néanmoins trop élevé, ne serait-ce que pour des raisons d'économie de la formation. La réduction du taux d'abandon ou l'augmentation du taux de réussite aux études est également un objectif stratégique de swissuniversities (2018). Outre les fausses idées sur les études, les échecs aux examens intermédiaires et modulaires, et donc presque certainement aussi le manque d'aptitude aux études, constituent un motif d'abandon important. C'est pourquoi il convient de réfléchir à l'avenir, pour les examens complémentaires passerelle également, à l'importance et à la garantie des compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études (CdB), comme pour les maturités gymnasiales (voir CDIP, 2016), en particulier pour les mathématiques. Il s'agirait également d'une mesure possible pour lutter contre le taux d'abandon substantiellement plus élevé des titulaires d'un certificat passerelle qui ont entamé des études de sciences exactes et naturelles.

- Les différences constatées dans les taux de réussite aux études entre les groupes de maturité professionnelle, entre les variantes de filières de maturité professionnelle MP 1 et MP 2, entre les examens internes aux cantons et les examens centralisés au niveau suisse ainsi qu'entre les régions linguistiques doivent être examinées plus avant. La réussite de l'examen passerelle atteste de l'aptitude générale aux études de toutes ces personnes, indépendamment des résultats obtenus. Certes, tous les abandons d'études ne sont pas dus à un manque d'aptitude aux études, mais lorsque celle-ci fait défaut et constitue la cause de l'abandon, il y a dans tous les cas un problème ou une lacune (voir point précédent).
- À première vue, le résultat qui n'était pourtant pas au centre de l'enquête, à savoir l'échec des titulaires d'une maturité ESM/CSM, s'avère étonnant. Cela n'est probablement pas dû au niveau d'exigence des examens ESM/CSM, mais il est clair que ce sont les jeunes les moins performants par rapport aux autres élèves du gymnase qui choisissent cette voie. Et même s'ils réussissent les examens ESM/CSM, leur aptitude générale aux études reste manifestement inférieure en moyenne à celle des autres groupes. Il serait donc nécessaire de prendre des mesures pour mieux garantir au moins les compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études (CdB), notamment en mathématiques.
- La comparaison des taux de réussite des études des groupes d'option spécifique chez les titulaires d'une maturité gymnasiale n'était pas non plus au centre de la présente enquête. Elle confirme cependant à nouveau des enquêtes empiriques antérieures (p. ex. EVAMAR II [Eberle et al., 2008]), cette fois-ci non pas sur la base de tests d'aptitude aux études sur un échantillon national, mais sur la base des critères de réussite « réussite des études » et « abandon des études » dans la population des étudiants qui ont entamé des études de bachelor universitaires en 2012-2015. L'ordre n'a pas changé, mais il s'est accentué. Cela montre que le besoin de réforme correspondant existe toujours et que les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas encore eu assez d'effet ou qu'elles doivent être améliorées. Il conviendra d'en tenir compte dans la suite des travaux du projet national « Évolution de la maturité gymnasiale ».

La présente étude ne porte que sur les diplômes de bachelor, c'est-à-dire sur des diplômes de premier niveau au degré tertiaire. Des données solides sur la réussite des études du petit groupe de titulaires d'un certificat passerelle aux niveaux master et doctorat avec des possibilités de différenciation suffisantes ne seront disponibles que dans quelques années. Il serait en outre intéressant de pouvoir intégrer des prestations notées dans d'autres études et d'étudier les raisons des abandons et des changements d'études. Mais pour cela, il faudrait des enquêtes supplémentaires ; les données de l'OFS ne suffisent pas.

Dans l'ensemble, il n'est pas nécessaire d'agir de manière immédiate et spécifique pour l'examen passerelle. La « passerelle Dubs » semble avoir fait ses preuves. Les quelques questions soulevées devraient toutefois être examinées de manière plus approfondie. Des améliorations telles que le renforcement de la promotion des compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études (CdB), notamment en mathématiques, doivent être apportées en même temps que la réforme globale de la maturité gymnasiale actuellement en cours.

Littérature

- CDIP (2016). *Recommandations relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale*. Consulté sur <https://edudoc.ch/record/121448?ln=fr>
- Conseil suisse de la science [CSS]. (2018). *Soziale Selektivität: Empfehlungen des Schweizerischen Wissenschaftsrats*. Expertenbericht von R. Becker und J. Schoch im Auftrag des SWR. Bern: 2018. Consulté sur https://wissenschaftsrat.ch/images/stories/pdf/de/Politische_Analyse_SWR_3_2018_SozialeSelektivitaet_WEB.pdf
- CSRE (2018). *Rapport 2018 sur l'éducation en Suisse*. Aarau: CSRE.
- DFI&SER (2010). *Rapport sur la révision totale de l'ordonnance relative à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'une maturité professionnelle fédérale d'être admis dans les hautes écoles universitaires « passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires »*. Consulté sur https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/6010/147/cons_1/doc_2/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-dl-proj-6010-147-cons_1-doc_2-fr-pdf-a.pdf
- Döring, N. & Bortz, J. (2016). *Forschungsmethoden und Evaluation in den Sozial- und Humanwissenschaften* (5., vollständig überarb., aktual. und erw. Aufl.). Berlin: Springer VS.
- Eberle, F. (2021). Studierfähigkeit von Berufsmaturandinnen und -maturanden. In S. Dernbach-Stolz, P. Eigenmann, C. Kamm & S. Kessler (Hrsg.), *Transformationen von Arbeit, Beruf und Bildung in internationaler Betrachtung*. Internationale Berufsbildungsforschung (S. 277–296). Wiesbaden: Springer VS, https://doi.org/10.1007/978-3-658-32682-1_15
- Eberle, F. (2015). Berufsmatura und gymnasiale Matura – nicht gleichartig aber gleichwertig?. In K. Kraus, & M. Weil (Hrsg.), *Berufliche Bildung. Historisch– Aktuell– International. Festschrift zum 60. Geburtstag von Philipp Gonon* (S. 106–113). Paderborn: Eusl.
- Eberle, F. (2017). *Vorabklärung zu einer Studienerfolgsmessung der Absolventinnen und Absolventen der Ergänzungsprüfung « Passerelle » an den universitären Hochschulen*. Zürich: Internes Dokument.
- Eberle, F. (2019). Das Gymnasium – modern oder altbacken? Zur Zukunft der gymnasialen Matura. *Gymnasium Helveticum*, 1, 6–10.
- Eberle, F. (sous presse). *Gutachten zur Wirksamkeit verschiedener Aufnahmeverfahren zur Selektion geeigneter Schülerinnen und Schüler für eine Mittelschulbildung. Expertise zuhanden des Amtes für Höhere Bildung des Kantons Graubünden*. Zürich: Eigenverlag.
- Eberle, F., Brüggengrock, C., Rüede, C., Weber, C. & Albrecht, U. (2015). *Basale fachliche Kompetenzen für allgemeine Studierfähigkeit in Mathematik und Erstsprache. Schlussbericht zuhanden der EDK*. Zürich: Eigenverlag.
- Eberle, F., Gehrler, K., Jaggi, B., Kottonau, J., Oepke, M. & Pflüger, M. (2008). *Evaluation de la réforme de la maturité 1995 (EVAMAR). Rapport final de la phase II*. Berne: Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER.
- Expertengruppe MAR/MAV (WEGM) (2021). *EVMG: liste des disciplines, domaines d'études et examens de maturité. Rapport du groupe d'expertes et experts EVMG*. Berne: CDIP et SEFRI.
- Gerhard, S., Schmid, S. & Bayard, S. (2022). *Hochschulplatz Zürich – Wege an die Hochschulen, Studienverläufe und Übertritt in den Arbeitsmarkt*. Zürich: Bildungsdirektion Kanton Zürich.
- Gonon, Ph. (1994). Die Einführung der « Berufsmatura » in der Schweiz als Prüfstein einer Neuorientierung von Allgemeinbildung und Berufsbildung. *Zeitschrift für Pädagogik*, 40, 389–404.
- Gonon, Ph. (2013). Berufsmaturität als Reform – Hybris oder Erfolgsstory? In M. Maurer & Ph. Gonon (Hrsg.), *Herausforderungen für die Berufsbildung in der Schweiz – Bestandesaufnahme und Perspektiven* (S. 119–145). Bern: Hep.

- Leemann, R.J., Pfeifer Brändli, A. & Imdorf, C. (2022). Access to Baccalaureate School in Switzerland: Regional Variance of Institutional Conditions and Its Consequences for Educational Inequalities. *Education Sciences*, 12, 213. DOI: 10.3390/educsci12030213
- LEHE (2021). *Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE)*. Consulté sur <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/691/fr>
- Neugebauer, M., Daniel, H-D. & Wolter, A. (Hrsg.) (2021). *Studienerfolg und Studienabbruch*. Wiesbaden: Springer VS.
- Oepke, M. & Eberle, F. (2014). Studierfähigkeit und Studienfachwahl von Maturandinnen und Maturanden. In F. Eberle; B. Schneider-Taylor; & D. Bosse (Hrsg.), *Abitur und Matura zwischen Hochschulvorbereitung und Berufsorientierung*. (S. 185–214). Wiesbaden: Springer.
- OMPr (2009). *Ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr)*. Consulté sur <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2009/423/fr>
- RRM (1995). *Ordonnance du Conseil fédéral/Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) des 16 janvier/15 février 1995*. Consulté sur <https://edudoc.ch/record/38114?ln=fr>
- Schmid, J. (2017). *Schwierigkeitsgrad der schriftlichen Prüfungen in Mathematik bei den Schweizerischen Maturitätsprüfungen (normales Niveau) und den Ergänzungsprüfungen Passerelle*. Gutachten zuhanden der SMK. Bern : unveröffentlicht.
- Schumann, S. & Eberle, F. (2014). Ökonomische Kompetenzen von Lernenden am Ende der Sekundarstufe II. *Zeitschrift für Erziehungswissenschaft*, 17(1), 103–126.
- SEFRI (2012). *Plan d'études cadre du 18 décembre 2012 pour la maturité professionnelle*. Consulté sur <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/maturite/maturite-professionnelle.html>
- Swissuniversities (2018). *Planification stratégique 2021- 2024 de swissuniversities. À l'intention de la Conférence suisse des hautes écoles*. Berne: swissuniversities.

Liste des figures

Figure 1: Comparaison des performances aux tests selon les strates.....	10
Figure 2: Niveau de formation de la famille pour les personnes qui ont entamé des études entre 2005 et 2020 : diplôme le plus élevé	21
Figure 3: Comparaison de la réussite et de l'abandon des études chez les titulaires d'un certificat passerelle	25
Figure 4: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon les orientations de la MP	29
Figure 5: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon les structures scolaires MP 1 et MP 2.....	32
Figure 6: Réussite et abandon des études : comparaison avec les titulaires d'une maturité gymnasiale, différenciés par groupe d'option spécifique	32
Figure 7: Comparaison des filières d'études universitaires de niveau bachelor entamées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020, par groupe de filières SIUS	38
Figure 8: Comparaison entre les titulaires d'un certificat passerelle issus de différentes orientations de la maturité professionnelle dans les filières d'études universitaires BA commencées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020, par groupe de filières SIUS	43

Liste des tableaux

Tableau 1: Comparaison des performances aux tests selon les strates	10
Tableau 2: Aptitude générale aux études dans une haute école universitaire : différences entre maturité gymnasiale et maturité professionnelle et intervention de l'examen complémentaire passerelle pour combler les lacunes.....	12
Tableau 3: Certificats d'admission aux filières d'études de bachelor universitaire, 2005 à 2020	16
Tableau 4: Année d'admission à des études de bachelor dans une université après l'obtention d'un certificat passerelle	17
Tableau 5: Année d'admission à des études de bachelor dans une université après l'obtention d'un certificat de maturité de la CSM (ESM/CSM).....	18
Tableau 6: Année d'admission à des études de bachelor dans une université après l'obtention d'un certificat de maturité reconnu par la Confédération.....	19
Tableau 7: Niveau d'instruction de la famille pour les personnes qui ont entamé des études entre 2005 et 2020 : diplôme le plus élevé	20
Tableau 8: Diplômes de bachelor obtenus dans une université pour les volées d'entrants 2005 à 2015	23
Tableau 9: Comparaison de la réussite et de l'abandon des études chez les titulaires d'un certificat passerelle	24
Tableau 10: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle en comparaison des lieux d'examen centralisé et cantonaux.	27
Tableau 11: Comparaison des examens passerelle cantonaux entre la Suisse alémanique et la Suisse latine.....	28
Tableau 12: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon les orientations de la MP	30
Tableau 13: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle, différenciés selon la structure scolaire MP 1 et MP 2	31
Tableau 14: Réussite et abandon des études des titulaires d'une maturité gymnasiale, différenciés selon les groupes d'option spécifique.....	34
Tableau 15: Réussite et abandon des études des titulaires d'un certificat passerelle 2005-2011	35
Tableau 16: Réussite et abandon des études des titulaires d'une maturité pour adultes depuis 2005	36
Tableau 17: Comparaison des filières d'études BA universitaires entamées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020 par groupe de filières SIUS.....	40
Tableau 18: Comparaison directe de chiffres sélectionnés entre les titulaires d'un certificat passerelle et les autres filières de BA universitaires commencées en 2012-2015 et terminées en 2020	41
Tableau 19: Comparaison directe de chiffres sélectionnés entre les titulaires d'un certificat passerelle issus de différentes orientations de la maturité professionnelle et les filières d'études universitaires de BA commencées en 2012-2015 et achevées jusqu'en 2020.....	44